



Le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux

Rédaction d'Énoncés
d'importance



Canada's
Historic Places

Lieux patrimoniaux
du Canada

Direction des services historiques
Parcs Canada

novembre 2006

TABLE DES MATIÈRES

Lignes directrices générales.....	3
Lignes directrices pour les secteurs patrimoniaux	40
Lignes directrices pour les site archéologiques et les lieux comprenant une composante archéologique.....	66

LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES

INTRODUCTION

Initiative des endroits historiques

L'Initiative des endroits historiques (IEH) est une collaboration des administrations fédérale, provinciales et territoriales visant à conserver les lieux patrimoniaux du Canada et à stimuler une culture de conservation à l'échelle du pays. Deux outils principaux ont été élaborés pour atteindre ces objectifs : le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux et le document *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*.

Le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux (RCLP) est une base de données nationale en ligne sur les lieux patrimoniaux reconnus officiellement par les administrations fédérale, provinciales, territoriales et locales. Depuis le lancement officiel du RCLP en mai 2004, le registraire fédéral ainsi que les registraires provinciaux et territoriaux ont fait inscrire au RCLP des lieux patrimoniaux reconnus officiellement qui font partie de leur juridiction respective. Un élément essentiel de la documentation exigée pour faire inscrire un lieu patrimonial au RCLP de l'IEH est l'Énoncé d'importance.

Les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada* décrivent les pratiques et les principes fondamentaux contribuant à la sauvegarde des lieux patrimoniaux. L'Énoncé d'importance d'un lieu patrimonial est un document-clé dans l'établissement des objectifs, des normes et des techniques appropriées pour la conservation des lieux patrimoniaux.

L'Énoncé d'importance et l'Initiative des endroits historiques

L'Énoncé d'importance est un moyen concis d'exprimer la valeur patrimoniale. Il peut être utilisé par les nombreuses juridictions à l'échelle du pays qui s'emploient à reconnaître la valeur patrimoniale. Il permet de s'assurer que les valeurs patrimoniales sont communiquées de manière efficace et uniforme, aplanissant ainsi les différences entre les juridictions.

L'énoncé d'importance comporte l'information suivante :

- une courte description du lieu patrimonial
- l'identification des principales valeurs patrimoniales associées au lieu patrimonial
- une liste des principaux éléments caractéristiques du lieu patrimonial

Certaines juridictions canadiennes utilisent des documents semblables depuis de nombreuses années dans le cadre du processus formel de consignation des lieux patrimoniaux reconnus.

Objectif des lignes directrices

Les lignes directrices pour la rédaction des Énoncés d'importance ont été conçues afin d'aider toute personne à préparer un Énoncé d'importance pour le RCLP. Elles serviront aussi au registraire fédéral ainsi qu'aux registraires provinciaux et territoriaux à qui revient la responsabilité d'approuver les nominations et les normes relatives aux données (y compris les Énoncés d'importance) pour le RCLP.

Aux fins de l'IEH, les lignes directrices permettent de s'assurer que les Énoncés d'importance sont rédigés dans une forme standard, que l'information essentielle est clairement communiquée et que les exigences minimales du RCLP sont respectées. En ce qui concerne l'objectif plus général de la conservation du patrimoine, les lignes directrices visent également à maximiser l'utilité de l'Énoncé

d'importance comme outil d'identification, de surveillance et de communication en vue de la conservation du patrimoine.

Contenu des lignes directrices

Le présent document intitulé *Rédaction d'Énoncés d'importance : lignes directrices générales* fournit des conseils sur la façon de rédiger les Énoncés d'importance des lieux patrimoniaux à inscrire au RCLP. Le document est structuré en fonction des trois parties de l'Énoncé d'importance, mais il présente d'abord l'objectif de l'Énoncé d'importance ainsi que les documents nécessaires pour commencer la rédaction.

Lignes directrices particulières

En plus des lignes directrices générales concernant la rédaction des Énoncés d'importance, des documents complémentaires sur les types de ressources spécifiques sont disponibles. Il s'agit des documents suivants :

- [*Rédaction d'Énoncés d'importance : lignes directrices pour les secteurs patrimoniaux*](#)
- [*Rédaction d'Énoncés d'importance : lignes directrices pour les sites archéologiques et les lieux comprenant une composante archéologique*](#)

QU'EST-CE QU'UN LIEU PATRIMONIAL?

Pour les besoins du Répertoire canadien des lieux patrimoniaux (RCLP), un lieu patrimonial se définit comme un lieu physique situé au Canada et ayant été reconnu officiellement pour sa valeur patrimoniale par une autorité locale, provinciale, territoriale ou fédérale.

Un lieu patrimonial peut être un édifice, un ouvrage de génie civil, un paysage, un site archéologique ou tout endroit correspondant à la définition de certains ou de l'ensemble de ces éléments. Il peut s'agir d'un hôpital, d'un champ appartenant à un cultivateur, d'un village ou d'une zone commerciale urbaine. Un pont, une route, un parc, une école et une maison peuvent aussi être considérés comme des lieux patrimoniaux. Parfois, le lieu patrimonial peut correspondre à un élément isolé, comme un bâtiment d'une gare de chemin de fer. Ou encore, il peut comprendre le terrain et les dépendances situés autour d'un élément central. Un lieu patrimonial peut comprendre des éléments anciens et des éléments plus récents. Les lieux patrimoniaux ne sont pas nécessairement des musées ou des attractions touristiques; il s'agit également d'endroits où des gens continuent de vivre, de travailler, de jouer et de s'adonner à leurs pratiques religieuses. Bien que certains lieux patrimoniaux soient conservés pour préserver la mémoire d'une certaine époque, de nombreux endroits historiques continuent d'évoluer et sont touchés par des constructions et des utilisations nouvelles.

Un lieu patrimonial peut être reconnu officiellement par plus d'une autorité. En outre, chaque collectivité peut attribuer une valeur particulière à un lieu donné.

Chaque autorité déterminera en fonction de ses propres critères si un lieu doit être reconnu officiellement. Seuls les lieux ayant déjà été reconnus ou désignés officiellement par une autorité municipale, provinciale, territoriale ou fédérale peuvent être inscrits au RCLP.

COMPRENDRE L'ÉNONCÉ D'IMPORTANCE

Qu'est-ce qu'un Énoncé d'importance?

Un Énoncé d'importance est une déclaration de valeur qui explique brièvement ce qu'est un lieu patrimonial et ce qui lui confère son importance. Il s'agit d'un document indiquant les aspects-clés qui doivent être protégés afin qu'un lieu patrimonial conserve son importance. L'Énoncé d'importance comporte trois sections :

- La section Description du lieu patrimonial explique en quoi consiste le lieu sur le plan matériel, son emplacement et ses limites géographiques.
- La section Valeur patrimoniale explique les raisons pour lesquelles le lieu revêt de l'importance pour la collectivité, la province, le territoire ou le pays.
- La section Éléments caractéristiques énonce les principaux aspects qui doivent être protégés afin que le lieu patrimonial conserve sa valeur.

Objectif de l'Énoncé d'importance

Dans le cadre du Répertoire canadien des lieux patrimoniaux (RCLP), un Énoncé d'importance aide à sensibiliser davantage le public à l'importance du réseau canadien des lieux patrimoniaux. Il fournit aussi des renseignements utiles pour les personnes désireuses de connaître ou de visiter un lieu patrimonial.

Généralement, un Énoncé d'importance suit l'étape de l'évaluation du processus de reconnaissance officielle, par lequel des lieux patrimoniaux éventuels sont ciblés et des lieux patrimoniaux importants sont sélectionnés. L'Énoncé d'importance établit un lien entre les motifs de la reconnaissance officielle d'un lieu patrimonial et la conservation de ce dernier. Il résume les valeurs patrimoniales attribuées à un lieu ainsi que les caractéristiques ou les éléments-clés qui incarnent ces valeurs.

En tant qu'outil de planification et de gestion de la propriété, l'Énoncé d'importance peut constituer la première étape vers l'élaboration d'un plan de conservation pour la gestion permanente du lieu patrimonial. L'Énoncé d'importance indique aux propriétaires fonciers et aux gestionnaires immobiliers dans quelle mesure le lieu patrimonial est important, et ce, afin de s'assurer que sa valeur patrimoniale est maintenue. Il fournit aussi des directives aux architectes, aux concepteurs et aux gestionnaires de projets qui travaillent à la réparation ou à la modification des lieux patrimoniaux, afin que l'on s'assure que les valeurs patrimoniales ne sont pas détruites ni diminuées.

L'Énoncé d'importance rédigé pour le RCLP ne vise pas à remplacer les documents de politiques et de planification; néanmoins, il peut être utilisé de pair avec ceux-ci.

L'Énoncé d'importance et la conservation fondée sur les valeurs

L'énoncé d'importance favorise une vision de la conservation patrimoniale fondée sur les valeurs. Pendant de nombreuses années, la conservation patrimoniale était essentiellement axée sur la préservation de la structure historique. La vision fondée sur les valeurs se concentre sur les valeurs et les significations qui confèrent de l'importance à un lieu patrimonial. La préservation de la structure demeure importante, mais elle l'est dans la mesure où elle exprime ces valeurs et ces significations.

Analyser la façon dont ces considérations se traduisent dans la réalité d'un lieu patrimonial peut être une tâche ardue. L'Énoncé d'importance indique les valeurs qui confèrent de l'importance au lieu patrimonial. De plus, il décrit les caractéristiques du lieu, matérielles ou non, qui expriment ces valeurs. L'Énoncé d'importance permet aux gestionnaires immobiliers, aux architectes et aux autres personnes

responsables d'un lieu patrimonial d'apprendre pourquoi le lieu a de la valeur et de connaître les caractéristiques qui sont importantes pour préserver cette valeur. Les Énoncés d'importance axés sur la valeur, ou des documents équivalents, sont aujourd'hui utilisés dans de nombreux pays, y compris l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Écosse, l'Irlande, l'Angleterre et le Canada (à l'échelle fédérale et à l'échelle provinciale).

L'Énoncé d'importance et le RCLP

La rédaction d'un Énoncé d'importance est une étape obligatoire pour effectuer une inscription au RCLP. L'Énoncé d'importance rédigé pour le RCLP énonce les valeurs patrimoniales *fondamentales* d'un lieu patrimonial et établit clairement les caractéristiques *principales* qui doivent être protégées afin de conserver la valeur.

Le RCLP impose certaines limites techniques à l'Énoncé d'importance. En effet, le RCLP exige que les sections Description du lieu patrimonial et Valeur patrimoniale soient rédigées dans la forme narrative et que la section Éléments caractéristiques soit rédigée en style télégraphique. Le RCLP exige aussi que chacune des trois sections de l'Énoncé d'importance ne comporte pas plus de 4 000 caractères (environ une page et demie de texte).

SE PRÉPARER À RÉDIGER UN ÉNONCÉ D'IMPORTANCE POUR LE RÉPERTOIRE CANADIEN DES LIEUX PATRIMONIAUX

Le lieu patrimonial a-t-il été reconnu officiellement?

Seuls les lieux patrimoniaux ayant déjà été reconnus officiellement comme des lieux importants par une autorité gouvernementale locale, provinciale, territoriale ou fédérale peuvent être inscrits au Répertoire canadien des lieux patrimoniaux (RCLP). En ce qui concerne les endroits n'ayant pas été reconnus officiellement, un processus de reconnaissance adéquat doit être entrepris auprès d'une autorité locale, provinciale, territoriale ou fédérale. Les renseignements contenus dans l'Énoncé d'importance constituent une partie de l'information devant être présentée pour qu'un lieu patrimonial reconnu officiellement soit inscrit au RCLP.

Est-il possible d'utiliser un Énoncé d'importance ayant déjà été rédigé?

Dans plusieurs cas, un Énoncé d'importance ou un document semblable peut déjà avoir été rédigé pour un lieu patrimonial donné.

Il est possible qu'une ébauche d'Énoncé d'importance ait été préparée par un chercheur et présentée à une autorité gouvernementale à des fins de reconnaissance d'un lieu. Une fois le processus de reconnaissance officielle terminé, l'ébauche doit être étudiée afin de s'assurer qu'elle présente avec exactitude les motifs de la demande actuelle de reconnaissance, ou de déterminer si une révision est nécessaire.

Il est possible qu'une ébauche d'Énoncé d'importance ou un document semblable ait été préparé dans le cadre du processus de reconnaissance à des fins autres que l'inscription au RCLP. Par exemple, certains gouvernements préparent des énoncés de patrimoine pour appuyer la gestion et la conservation des ressources patrimoniales. Le rédacteur de l'Énoncé d'importance aura besoin de déterminer dans quelle mesure les énoncés de patrimoine préparés à d'autres fins doivent être adaptés afin de respecter les lignes directrices en matière de rédaction et de tenir compte des limites techniques du RCLP.

Un lieu patrimonial ayant été reconnu par plus d'une autorité (par exemple, un lieu patrimonial qui est un lieu historique national et un édifice du patrimoine municipal) figurera plus d'une fois au RCLP. Dans de nombreux cas, le lieu patrimonial sera reconnu pour des raisons différentes par chaque autorité. Un Énoncé d'importance distinct doit être rédigé pour chaque inscription de manière à présenter les raisons propres à chaque demande de reconnaissance d'un lieu patrimonial. Dans les rares cas où les motifs de la reconnaissance sont les mêmes, il pourrait être acceptable d'utiliser des Énoncés d'importance pratiquement identiques pour des inscriptions distinctes d'un même lieu.

Documents à réunir

Avant de commencer à rédiger un Énoncé d'importance, le rédacteur doit réunir des renseignements-clés sur la reconnaissance officielle du lieu et sur le lieu lui-même.

Reconnaissance officielle

Le rédacteur doit trouver tous les renseignements concernant la reconnaissance officielle du lieu. Ces renseignements peuvent figurer dans un rapport officiel, un compte-rendu d'une réunion d'évaluation ou le règlement sur la désignation.

Dans certains cas, il est possible qu'un document semblable à un Énoncé d'importance (comme un énoncé de valeur du patrimoine culturel, un énoncé de valeur patrimoniale ou un énoncé d'intégrité

commémorative) ait déjà été rédigé dans le cadre du processus de reconnaissance. Le rédacteur doit obtenir une copie de tout résumé des caractéristiques d'importance et évaluer si celui-ci respecte toutes les exigences de l'Énoncé d'importance ou une partie d'entre elles.

Documents existants

Le rédacteur doit obtenir des copies de tout rapport de recherche rédigé en vue de la reconnaissance officielle d'un lieu. Lorsqu'il passe en revue les documents existants, le rédacteur doit déterminer s'ils comportent suffisamment de renseignements pour lui permettre de rédiger l'Énoncé d'importance. Il peut être nécessaire d'effectuer davantage de recherche ou même de visiter un site pour compléter les renseignements ayant été fournis. La visite d'un site peut aussi aider le rédacteur à cibler les principaux éléments caractéristiques liés à la valeur patrimoniale, ainsi qu'à déterminer si tous les éléments relevés dans les rapports existants et dans le document de reconnaissance officielle sont encore présents.

Si les renseignements sur lesquels repose la reconnaissance officielle du lieu patrimonial ne correspondent pas à l'état actuel de celui-ci, ce fait doit être signalé à l'autorité de reconnaissance. Si des valeurs patrimoniales supplémentaires ont été découvertes dans le cadre du processus de recherche, ce fait doit aussi être signalé à l'autorité de reconnaissance. Il se peut que celle-ci juge nécessaire de faire reconnaître officiellement le lieu en fonction des nouveaux renseignements. Il est important que ce processus soit complété avant de présenter une demande d'inscription du lieu au RCLP.

Aide-mémoire concernant la préparation des Énoncés d'importance

1. Le lieu patrimonial a-t-il été reconnu officiellement?

En ce qui concerne les endroits n'ayant pas été reconnus officiellement, un processus de reconnaissance adéquat doit être entrepris auprès d'une autorité locale, provinciale, territoriale ou fédérale.

2. Réunir et passer en revue les documents existants.

Trouver tous les renseignements concernant la reconnaissance officielle du lieu. Trouver et passer en revue tout résumé des caractéristiques d'importance et tout rapport de recherche existants.

3. Au besoin, effectuer davantage de recherche.

Il peut être nécessaire d'effectuer davantage de recherche ou de visiter un site pour compléter ou confirmer les renseignements fournis dans le document de reconnaissance officielle ou dans les rapports de recherche existants.

4. Rédiger la section Description du lieu patrimonial.

Rédiger une courte description du lieu patrimonial tel qu'il existe aujourd'hui en répondant aux questions suivantes : De quoi s'agit-il? Où se trouve ce lieu? Que

5. Rédiger la section Valeur patrimoniale.

Décrire les valeurs patrimoniales liées au lieu patrimonial, telles qu'elles sont mentionnées dans le document de reconnaissance officielle, en répondant à la question suivante : Pourquoi ce lieu est-il important?

6. Rédiger la section Éléments caractéristiques.

Cibler les principales caractéristiques du lieu qui contribuent à sa valeur patrimoniale en répondant à la question suivante : Quelles caractéristiques doivent être préservées afin de conserver la valeur patrimoniale du lieu?

7. Révision

Lire l'Énoncé d'importance pour s'assurer que les trois sections s'articulent bien.

8. Approbation

Une fois rédigé, l'Énoncé d'importance doit être présenté à l'autorité de reconnaissance à des fins d'approbation.

RÉDIGER UN ÉNONCÉ D'IMPORTANCE POUR LE RÉPERTOIRE CANADIEN DES LIEUX PATRIMONIAUX

Lignes directrices générales concernant la rédaction d'un Énoncé d'importance

L'Énoncé d'importance est un résumé rédigé dans la forme narrative. Il doit être clair et concis. Les rédacteurs doivent utiliser un langage simple et éviter d'utiliser des termes techniques.

L'Énoncé d'importance doit être rédigé pour un large public pouvant comprendre des chercheurs, des touristes, des propriétaires fonciers, des gestionnaires immobiliers, des architectes, des concepteurs et des administrateurs du financement. Les rédacteurs doivent supposer que le public ne connaît pas le lieu patrimonial. Parallèlement, l'Énoncé d'importance ne doit pas relater l'histoire entière du lieu. Il vise à communiquer la valeur patrimoniale d'un site; tout ce qu'on y trouve doit tendre à ce but.

Description du lieu patrimonial

À quoi sert la Description du lieu patrimonial?

La Description du lieu patrimonial présente sommairement le lieu patrimonial au lecteur. Elle décrit l'aspect physique et les principales ressources du lieu ayant été reconnu officiellement par une autorité gouvernementale.

La Description du lieu patrimonial devrait répondre à la question suivante : « Qu'est-ce qui a été reconnu officiellement? ».

Qu'est-ce qu'un lieu patrimonial?

Un lieu patrimonial se définit comme un lieu physique situé au Canada et ayant été reconnu officiellement pour sa valeur patrimoniale par une autorité locale, provinciale, territoriale ou fédérale. Chaque autorité déterminera en fonction de ses propres critères si un lieu doit être reconnu officiellement pour sa valeur patrimoniale.

Il existe un nombre infini de types de lieu patrimonial. Bien que de nombreux lieux patrimoniaux soient des édifices, il peut aussi s'agir d'ouvrages de génie civil, comme des ponts ou des appareils de production d'énergie, d'un élément d'un paysage, comme un sentier ou un arbre, ou encore d'un paysage entier comprenant des édifices, des structures, des routes et des plantations. Un village, un secteur culturel, une prison et une base militaire peuvent aussi être des lieux patrimoniaux.

Chaque lieu patrimonial doit comprendre des ressources principales qui reflètent sa valeur patrimoniale. L'étendue du lieu patrimonial sera déterminée par certaines limites à l'intérieur desquelles se trouvent ces ressources principales. L'emplacement de ces limites peut s'avérer important pour prendre des décisions au sujet de la conservation du lieu patrimonial. La situation géographique du lieu patrimonial peut aussi être importante pour déterminer le caractère général du lieu. La reconnaissance officielle du lieu patrimonial doit fournir une indication des ressources principales et de la superficie du lieu.

Rédaction de la section Description du lieu patrimonial

La section Description du lieu patrimonial décrit brièvement en quoi consiste aujourd'hui le site. Elle doit brosser un tableau du lieu patrimonial et en mentionner la superficie et les ressources principales, en plus de le situer dans un contexte géographique plus large.

La section Description du lieu patrimonial doit répondre à quatre questions principales : *De quoi s'agit-il? Où se trouve ce lieu? Que comprend-il? Quelles en sont les limites?* Selon la nature et la superficie du lieu patrimonial, les réponses à ces questions peuvent se recouper.

- *De quoi s'agit-il?* La réponse devrait préciser le type de lieu patrimonial et l'époque principale d'origine ou de construction. Lorsqu'il s'agit d'un lieu patrimonial de grande dimension, la réponse peut préciser la taille ou l'étendue du lieu.
- *Où se trouve ce lieu?* La réponse devrait décrire brièvement l'environnement avoisinant du lieu patrimonial afin de fournir une indication de son contexte géographique au lecteur.
- *Que comprend-il?* La réponse devrait brièvement indiquer les ressources principales du lieu patrimonial qui contribuent à sa valeur patrimoniale (édifices, structures, caractéristiques du paysage et sites archéologiques). Des précisions concernant ces ressources seront fournies dans la section Éléments caractéristiques.
- *Quelles en sont les limites?* La réponse doit indiquer la superficie du lieu reconnu officiellement afin de fournir au lecteur une idée de ce qui en fait partie et de ce qui n'en fait pas partie.

La section Description du lieu patrimonial n'est pas une chronologie de l'évolution du site. Néanmoins, elle peut être utile pour indiquer la ou les principales périodes de construction et mentionner les utilisations passées et actuelles du site, lorsque celles-ci aident à décrire l'aspect physique du lieu.

Dans la plupart des cas, la description peut comporter trois ou quatre phrases. Pour les lieux patrimoniaux comprenant de nombreuses ressources, la description peut être plus longue. La longueur maximale de la Description du lieu patrimonial, imposée par la structure de la base de données du Registre canadien des lieux patrimoniaux (RCLP), est de 4 000 caractères (environ une page et demie de *texte*).

Exemples de sections Description d'un lieu patrimonial :



[Forge Warkentin](#), Saint-Francois-Xavier, Manitoba. Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 1, à la page 21.



[Alton Mill](#), Caledon, Ontario. Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 2, à la page 22.



[École de Tankville](#), Moncton, Nouveau Brunswick. Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 3, à la page 24.

Valeur patrimoniale

À quoi sert la section Valeur patrimoniale?

La section Valeur patrimoniale vise à faire ressortir les points d'intérêt et les raisons pour lesquelles ils sont importants. Cette section explique pourquoi un lieu patrimonial revêt une importance particulière

pour la collectivité qui l'a reconnu officiellement. L'énumération des valeurs patrimoniales permet de cerner les éléments caractéristiques qui évoquent ces valeurs. Elle permet de déterminer quels aspects du lieu doivent être conservés et pourquoi.

La section Valeur patrimoniale doit répondre à la question suivante : Pourquoi accorde-t-on de l'importance à ce lieu patrimonial?

Qu'est-ce que la valeur patrimoniale?

La valeur patrimoniale, c'est ce qui rend un lieu patrimonial important aux yeux des membres d'une collectivité. Elle correspond aux nombreuses significations et valeurs que les gens attribuent à un lieu. Traditionnellement, les lieux patrimoniaux ont été valorisés principalement pour leurs liens historiques ou leur importance sur le plan architectural. Aujourd'hui, les valeurs associées aux lieux patrimoniaux sont plus diversifiées, comme la valeur sociale, la valeur spirituelle et les liens culturels.

Plus d'une valeur patrimoniale peut être associée à un lieu donné. Des collectivités peuvent valoriser un même lieu pour des raisons différentes. De plus, les valeurs patrimoniales associées à un lieu peuvent se modifier au fur et à mesure que son histoire est comprise, que les besoins de la collectivité changent et que le contexte évolue.

La valeur patrimoniale d'un lieu doit être évaluée dans le contexte de cette valeur et en lien avec des lieux comparables. Certains lieux sont plus valorisés que d'autres. Un lieu peut être valorisé parce qu'il s'agit du plus ancien, du seul ou d'un rare lieu du genre. Il peut aussi être valorisé parce qu'il s'agit d'un excellent exemple d'un type de lieu ou du travail d'une personne. Un lieu peut être valorisé parce qu'il illustre une certaine activité ou période de l'histoire d'une collectivité, ou qu'il joue un rôle important dans la vie sociale ou spirituelle contemporaine de la collectivité.

La valeur patrimoniale reflète le motif de la reconnaissance du lieu patrimonial. Généralement, seuls les endroits ayant une valeur patrimoniale importante seront reconnus officiellement par une autorité. Chaque autorité disposera de ses propres critères pour évaluer la valeur patrimoniale d'un lieu et pour déterminer le niveau d'importance exigé en vue de la reconnaissance officielle.

Types de valeur patrimoniale

Le besoin de classer la valeur patrimoniale en fonction du type survient parfois au cours de l'évaluation du lieu patrimonial, lorsqu'une autorité doit décider comment définir la valeur patrimoniale et comment déterminer si celle-ci est assez importante pour justifier une reconnaissance officielle. L'élaboration de catégories est un moyen simple de grouper des types semblables de valeur patrimoniale. Les catégories incitent les autorités à réfléchir aux différentes formes que les valeurs patrimoniales peuvent prendre. Dans un système d'évaluation par points cumulatifs, les catégories peuvent aussi permettre de s'assurer que les valeurs sont correctement pondérées.

Les façons de classer la valeur patrimoniale sont illimitées. Les catégories utilisées par une autorité donnée ont tendance à refléter la perspective de cette autorité ou de la collectivité qu'elle représente.

Dans le cadre de l'Initiative des endroits historiques (IEH), la valeur patrimoniale se définit comme suit : « l'importance esthétique, historique, scientifique, culturelle, sociale ou spirituelle d'un lieu patrimonial pour les générations passées, actuelles ou futures ». La définition de l'IEH s'inspire de la définition de valeur culturelle (ou valeur patrimoniale) qui figure dans la Charte de Burra. La Charte de Burra est un énoncé de principes reconnu à l'échelle internationale. Elle offre des directives pour la conservation et la gestion des lieux qui ont une valeur culturelle. La définition de IEH n'est pas une liste exhaustive des différents types de valeurs patrimoniales, mais énonce globalement quelques-uns des secteurs-clés où l'on peut les trouver. Les catégories de l'IEH ont pour but d'aider à envisager les nombreuses façons dont

la valeur patrimoniale peut se présenter. Il n'est pas nécessaire de nommer le type de valeur établi par l'IEH pour désigner les valeurs patrimoniales dans l'Énoncé d'importance.

La *valeur esthétique* fait référence aux caractéristiques sensorielles d'un lieu patrimonial (ce qui peut être vu, entendu, touché, senti et goûté) dans le contexte des catégories élargies de la conception et de la tradition. Un lieu peut être important sur le plan esthétique parce qu'il suscite une réaction positive sur le plan des sens, ou qu'il correspond à un style architectural ou à des éléments du paysage précis. La valeur esthétique visuelle s'exprime habituellement dans la forme, la couleur, la texture ou les matériaux. D'autres types de valeur esthétique, comme la valeur esthétique auditive, peuvent être associés à des lieux patrimoniaux. Les lieux patrimoniaux présentant une valeur esthétique peuvent refléter un style, une période de construction, ou un savoir-faire artisanal particulier. Ils peuvent aussi représenter le travail d'un architecte, d'un planificateur, d'un ingénieur ou d'un constructeur réputé.

Exemple de lieu patrimonial présentant une valeur esthétique :



[Château Frontenac](#), Québec, Québec. Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 4, à la page 26.

Le concept de *valeur historique* ou de *valeur culturelle* fait référence aux liens qu'un lieu permet d'établir avec des événements passés et des thèmes historiques, ainsi qu'à la capacité du lieu d'évoquer un mode de vie ou des épisodes du passé. La valeur historique ou culturelle peut être fondée sur l'âge du secteur patrimonial, son association avec des activités, des personnes, des traditions ou des événements importants; son rôle dans le développement d'une collectivité, d'une région, d'un territoire ou d'un pays; ou ses schèmes d'utilisation. Elle peut également être fondée sur des éléments naturels ou écologiques du lieu, de même que sur des éléments bâtis.

Exemple de lieu patrimonial présentant une valeur historique :



[Forge Warkentin](#), Saint-Francois-Xavier, Manitoba. Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 1, à la page 21.

La *valeur scientifique* fait référence à la capacité d'un lieu patrimonial de fournir des éléments d'information qui contribuent à faire progresser notre compréhension et notre appréciation d'une culture. Ces éléments d'information peuvent provenir de la forme, des matériaux, de la conception du lieu ou de l'expérience qu'il procure. La valeur scientifique peut être attribuable à différents facteurs, tels que l'âge, la qualité, l'intégralité, la complexité ou la rareté. La valeur scientifique peut aussi être présente lorsque le lieu lui-même fournit d'autres types d'éléments d'information, tels que des sources écrites (p. ex. : sur les sites archéologiques).

Exemple de lieu patrimonial présentant une valeur scientifique :



[Opimihaw](#), Saskatchewan. Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 5, à la page 28.

La *valeur sociale* tient compte de la signification que donne actuellement à un lieu une collectivité donnée. Elle se distingue de la valeur historique ou culturelle dans la mesure où son fondement historique ou traditionnel n'est pas nécessairement apparent, et qu'elle se rapporte presque entièrement au présent. La valeur sociale peut être attribuée à des lieux qui remplissent un rôle clé au sein d'une collectivité, qui accueillent des activités ou des traditions de celle-ci ou qui contribuent à forger son sentiment d'identité. Les lieux qui possèdent une valeur sociale sont ceux qui favorisent la cohésion de la collectivité et qui créent un sentiment commun d'identité et d'appartenance.

Exemple de lieu patrimonial présentant une valeur sociale :



[Jardins publics de Halifax](#), Halifax, Nouvelle-Écosse. Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 6, à la page 30.

La *valeur spirituelle* est attribuée aux lieux ayant des significations religieuses ou spirituelles pour une collectivité ou un groupe de personnes. Les lieux sacrés et spirituels peuvent comprendre des lieux ayant une importance sur le plan de la mythologie, des éléments paysagers associés à des mythes ou à des légendes, des lieux de sépulture, des alignements et des cairns de pierres, des sites de jeûne ou de quête de la vision, etc. Il peut aussi s'agir de lieux représentant des systèmes de croyances ou des lieux associés à des traditions sacrées, à des pratiques cérémoniales ou à des rituels d'une collectivité ou d'un groupe de personnes.

Exemple de lieu patrimonial présentant une valeur spirituelle :



[Arvia'juag and Qikiqtaarjuk](#), Arviat, Île Sentry, Nunavut. Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 7, à la page 32.

Rédaction de la section Valeur patrimoniale

La section Valeur patrimoniale doit être rédigée dans la forme narrative. La description de chaque valeur patrimoniale doit comprendre un énoncé de valeur, suivi d'une explication présentant le contexte comparatif et la raison pour laquelle le lieu patrimonial revêt de l'importance dans le contexte en question. Si plus d'une valeur patrimoniale importante a été relevée, l'ensemble des valeurs doivent être nommées dans le paragraphe d'introduction. Pour chacune des valeurs mentionnées, un paragraphe distinct expliquant le contexte et l'importance du lieu doit être rédigé.

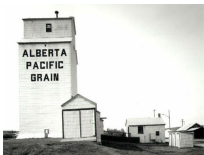
La section Valeur patrimoniale doit aborder seulement les valeurs importantes liées à la reconnaissance officielle du lieu. Dans la plupart des cas, seules les valeurs patrimoniales importantes sont relevées lors du processus de reconnaissance et elles doivent toutes être incluses dans la section Valeur patrimoniale. Si d'autres valeurs sont relevées pendant la préparation de l'Énoncé d'importance, celles-ci doivent être approuvées par l'autorité de reconnaissance de manière à ce qu'elles soient conformes à l'objectif de la reconnaissance officielle.

La section Valeur patrimoniale ne relate pas en détail l'histoire du lieu patrimonial. Il s'agit d'un énoncé de valeur, non pas d'un exposé des faits. La section Valeur patrimoniale ne doit pas comprendre de renseignements qui ne concernent pas la valeur patrimoniale du lieu. Par exemple, il ne devrait pas être question de l'utilisation actuelle du lieu patrimonial, à moins qu'elle ne corresponde à l'une de ses valeurs patrimoniales.

La section devrait se terminer par une référence au document source, qui comprend l'inscription officielle de la reconnaissance et de la valeur patrimoniale du lieu. Le document source correspond au document de reconnaissance officielle ou au rapport de désignation, au compte-rendu de la réunion d'évaluation, au règlement sur la désignation, ou encore à un énoncé approuvé de valeur du patrimoine culturel ou à un énoncé de valeur patrimoniale. Les rédacteurs peuvent inclure plus d'un document source au besoin.

Dans la plupart des cas, la valeur patrimoniale peut être expliquée en deux paragraphes. Lorsqu'il y a de nombreuses valeurs patrimoniales associées à un lieu, la section Valeur patrimoniale peut être plus longue. La longueur maximale de la section Valeur patrimoniale, imposée par le RCLP, est de 4 000 caractères (environ une page et demie de texte).

Exemples de sections Valeur patrimoniale :



[Site du silo à céréales Alberta Pacific](#), Meeting Creek, Alberta. Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 8, à la page 34.



[Jardins publics de Halifax](#), Halifax, Nouvelle-Écosse. Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 6, à la page 30.



[Édifice King George V](#), St. John's, Terre-Neuve. Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 9, à la page 36.

Éléments caractéristiques

À quoi sert la section Éléments caractéristiques?

La section Éléments caractéristiques énumère les principales caractéristiques du lieu patrimonial qui contribuent à la valeur patrimoniale de celui-ci. Elle donne une forme tangible à la valeur patrimoniale du lieu patrimonial. En outre, cette section fournit des directives aux propriétaires fonciers, aux gestionnaires immobiliers, aux planificateurs, aux architectes, aux concepteurs, de même qu'aux autres personnes concernées par la conservation ou la gestion du lieu patrimonial.

La section Éléments caractéristiques a pour but de répondre à la question suivante : Quelles caractéristiques principales du lieu patrimonial doivent être préservées pour en conserver la valeur patrimoniale?

Que sont les Éléments caractéristiques?

Un élément caractéristique est un aspect tangible ou intangible qui exprime les valeurs patrimoniales associées au lieu patrimonial. Dans le cadre de l'IEH, les éléments caractéristiques se définissent comme suit : matériaux, formes, emplacement, configurations spatiales, utilisations et associations ou significations culturelles qui contribuent à la valeur patrimoniale d'un lieu et qui doivent être conservées pour préserver la valeur patrimoniale du lieu. Les éléments caractéristiques peuvent être des aspects tangibles (matériaux, formes, emplacement et configurations spatiales) ou intangibles (utilisations et associations ou significations culturelles).

Les éléments caractéristiques correspondent aux aspects qui traduisent le mieux les significations et l'importance du lieu. Si ces éléments devaient disparaître, il ne serait plus possible de comprendre l'importance du lieu. La valeur patrimoniale d'un lieu est tributaire de ses éléments caractéristiques.

Types d'éléments caractéristiques

Les façons de classer les éléments caractéristiques sont illimitées. L'élaboration de catégories est un moyen simple de grouper des types d'éléments semblables. Classifier les éléments caractéristiques en fonction de leur type peut aider le rédacteur à relever tous les aspects d'un lieu qui contribuent à sa valeur patrimoniale. Le classement en fonction du type peut aussi aider le gestionnaire immobilier ou l'architecte à utiliser l'Énoncé d'importance pour prendre des décisions au sujet de la conservation du lieu patrimonial.

Les catégories utilisées pour un lieu patrimonial donné seront déterminées en fonction de la nature des valeurs patrimoniales associées à ce lieu. Les éléments caractéristiques sont classés selon les catégories suivantes :

- style, étendue, forme et composition
- aménagement intérieur ou configuration spatiale extérieure
- éléments fonctionnels
- matériaux et savoir-faire artisanal
- lien entre le lieu patrimonial et son cadre environnant
- utilisations du lieu patrimonial
- coutumes et traditions qui étaient ou qui demeurent associées au lieu patrimonial

Rédiger la section Éléments caractéristiques

La section Éléments caractéristiques doit être rédigée en style télégraphique. Lorsqu'un lieu patrimonial présente de nombreuses valeurs ou ressources, il peut être utile de séparer les éléments en sections. Par exemple, lorsqu'un lieu présente plus d'une valeur patrimoniale, les éléments associés à chaque valeur peuvent être inscrits dans une section distincte, sous un en-tête portant le nom de la valeur en question. De la même façon, lorsqu'un lieu comprend de nombreuses ressources, les éléments liés au lieu dans son ensemble et les éléments liés à chacune des ressources principales du lieu peuvent être inscrits dans des sections distinctes, sous des en-têtes portant le nom des ressources. Les éléments caractéristiques peuvent ensuite être groupés selon leur type, tel qu'il est suggéré ci-dessus.

La description des éléments caractéristiques doit établir un lien évident entre la valeur patrimoniale du lieu et les caractéristiques que présente celui-ci. Il s'agit plus que d'une liste de caractéristiques particulières : en effet, chaque élément doit être directement lié à une valeur patrimoniale. Seuls les principaux éléments caractéristiques incarnant la valeur patrimoniale d'un lieu doivent être indiqués. Les caractéristiques qui ne contribuent pas à la valeur patrimoniale du lieu ne doivent pas être mentionnées, pas plus que celles qui n'existent plus.

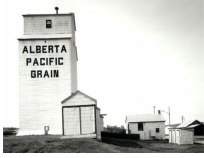
La section Éléments caractéristiques ne consiste pas en une description détaillée du lieu patrimonial. Il ne s'agit pas non plus d'une liste définitive des éléments et le fait de ne pas nommer certaines caractéristiques ne signifie pas qu'elles ne sont pas comprises. Le défi que pose la rédaction de la section Éléments caractéristiques réside dans l'atteinte d'un équilibre entre le spécifique et le général. Au lieu d'établir la liste de tous les éléments, la section Éléments caractéristiques doit diriger les lecteurs vers les éléments qui incarnent la valeur patrimoniale du lieu. Le rédacteur peut déterminer de grandes catégories et des sous-catégories d'éléments, qui seront suivies de mots d'inclusion (« y compris », « dont », « tel que l'illustre le », « tel qu'il est exprimé dans » ou « par exemple ») ainsi que d'une liste d'éléments échantillons.

Il est essentiel que l'information fournie dans la section Éléments caractéristiques soit exacte si les Énoncés d'importance doivent être utilisés comme outils en vue de la conservation d'un lieu patrimonial. Les visites de sites sont importantes pour confirmer que les éléments mentionnés dans la section Éléments caractéristiques existent effectivement.

Les conseils en matière de conservation ne doivent pas figurer dans la section Éléments caractéristiques. Les conseils sur ce qui doit être conservé, protégé ou remplacé dans un lieu patrimonial doivent figurer dans un plan de conservation.

La longueur maximale de la section Éléments caractéristiques, imposée par le RCLP, est de 4 000 caractères (environ une page et demie de texte).

Exemples de sections Éléments caractéristiques :



[Site du silo à céréales Alberta Pacific](#), Meeting Creek, Alberta. Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 8, à la page 34.



[Moulin d'Alton](#), Caledon, Ontario. Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 2, à la page 22.



[Arvia'juaq and Qikiqtaarjuk](#), Arviat, Île Sentry, Nunavut. Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 7, à la page 32.



[Magasin de Dacotah](#), Cartier, Manitoba. Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 10, à la page 38.



[Jardins publics de Halifax](#), Halifax, Nouvelle-Écosse. Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 6, à la page 30.

COMPLÉTER L'ÉNONCÉ D'IMPORTANCE

Est-ce que l'Énoncé d'importance est complet?

Le rédacteur doit se poser les questions suivantes pour s'assurer que l'Énoncé d'importance est complet :

Les trois sections de l'Énoncé d'importance s'articulent-elles bien? Chaque section concorde-t-elle avec les deux autres?

Les sections Valeur patrimoniale et Éléments caractéristiques font-elles référence au lieu patrimonial tel qu'il est décrit dans la section Description du lieu patrimonial?

Les Éléments caractéristiques sont-ils directement liés aux valeurs patrimoniales dont il est question dans la section Valeur patrimoniale?

Les Éléments caractéristiques reflètent-ils avec exactitude les aspects que l'on trouve actuellement sur le site?

Chacune des trois sections de l'Énoncé d'importance respecte-t-elle le nombre maximal de 4 000 caractères imposé par le RCLP?

Faire approuver l'Énoncé d'importance

Avant d'être présenté en vue d'être inscrit au RCLP, l'Énoncé d'importance rédigé sera passé en revue par le registraire fédéral, provincial ou territorial responsable de l'inscription du lieu patrimonial. Un Énoncé d'importance qui ne respecte pas les lignes directrices concernant la rédaction ou qui ne tient pas compte des limites techniques du RCLP peut être retourné à son rédacteur pour que celui-ci le retravaille.



ÉNONCÉ D'IMPORTANCE 1 : ANCIENNE FORGE WARKENTIN

Description du lieu patrimonial

Simple structure de bois construite en 1931, l'ancienne forge Warkentin est un site municipal du patrimoine. Le bâtiment est situé dans un endroit dégagé et gazonné sur un lot riverain bien boisé, adjacent à une route rurale qui traverse les vastes champs de la région de Saint-Francois-Xavier. La qualification de site du patrimoine s'applique à la forge et à la zone tampon de trois mètres qui l'entoure.

Valeur patrimoniale

La forge Warkentin est un rare souvenir tangible et un exemple manitobain important du genre de petits commerces qui ont servi les zones agricoles avant l'avènement des ateliers de soudage et des machines agricoles modernes. Transféré sur une plate-forme cimentée à côté de son emplacement d'origine, le bâtiment à fonction utilitaire rappelle la simplicité des traditions locales en matière de construction, de matériaux et de surface de plancher ouverte et de petite dimension qui caractérisent ce type de structure. La forge fut construite par Henry Warkentin, qui offrit ses services dans la région de Saint-Francois-Xavier pendant plus de 30 ans et qui était connu à l'extérieur du district pour son habileté à réparer le matériel agricole.

Source : Règlement no 37-93 de la municipalité de Saint-Francois-Xavier, daté du 10 février 1994.

Éléments caractéristiques

Les principaux éléments qui confèrent au site son caractère historique sont notamment les suivants :

- l'emplacement de la forge dans une aire ouverte et gazonnée, avec des buissons épais à l'arrière du bâtiment, une exposition au nord en direction de la route, et une allée pas très loin à l'ouest.

Les principaux éléments qui confèrent à l'extérieur du bâtiment son caractère historique sont notamment les suivants :

- la forme rectangulaire toute simple, avec un toit à deux versants et une cheminée en métal, des bardeaux de cèdre, un parement horizontal en sapin à rainures et languettes peint rouge foncé, des boiseries blanches aux fenêtres et des fenêtres en verre transparent sur les quatre façades;
- les grandes portes à deux battants avec traverse qui s'ouvrent sur les façades nord et sud, y compris les ferrures fabriquées par Henry Warkentin;
- le panneau en bois tout simple installé sur le toit exposé au nord et portant l'inscription « General Blacksmith » (forgeron).

Les principaux éléments qui illustrent le caractère utilitaire et la simplicité de construction de l'atelier sont notamment les suivants :

- la structure construite à la main, avec des murs exposés et un toit de sapin;
- la grande aire de travail dotée d'une cheminée suspendue au toit et d'une petite ouverture dans le mur ouest plus bas destiné à sortir les cendres de la forge.



ÉNONCÉ D'IMPORTANCE 2 : MOULIN D'ALTON

Description du lieu patrimonial

Le moulin d'Alton est un complexe industriel de pierre datant de la fin du XIX^e siècle situé sur le bord du ruisseau Shaw, au cœur du village d'Alton, dans la municipalité rurale de Caledon. Le terrain de 3,4 hectares comprend la structure de pierre de deux étages formant le bâtiment principal du moulin et le château d'eau de trois étages, une cheminée de brique, une écurie de pierre, les vestiges d'un entrepôt de pierre pour garder la laine, ainsi que le réservoir et le barrage du moulin, juste à côté.

Le complexe du moulin d'Alton a été reconnu pour sa valeur patrimoniale par la Ville de Caledon (règlement n° 2004-201).

Valeur patrimoniale

Le moulin d'Alton est l'un des deux seuls complexes industriels de pierre datant de la fin du XIX^e siècle qui subsistent dans la ruche bourdonnante d'activités industrielles qu'était autrefois le village d'Alton. Établi en 1881 sous le nom de Beaver Knitting Mill par l'industriel et « libre penseur » William Algie, le moulin était connu dans tout le pays pour la production de sous-vêtements longs à doublure molletonnée. Le moulin, souvent appelé le moulin d'en bas, a ensuite appartenu à deux importants industriels de la région, John Dods, de la Dods Knitting Company, et Frederick N. Stubbs, de la Western Rubber Company. M. Stubbs a acheté le moulin pour le convertir en fabrique de produits de caoutchouc au milieu des années 1930.

Le complexe d'Alton est le moulin hydraulique qui a été exploité le plus longtemps dans le haut du réseau de la rivière Credit, puisqu'il a continué de fonctionner jusqu'en 1982. Construits entre 1881 et 1913, les bâtiments actuels du moulin sont typiques des constructions industrielles de pierre de la fin du XIX^e siècle, et témoignent des modifications, des changements d'usage et des effets des inondations et des incendies qui se sont produits en plus d'un siècle d'exploitation industrielle.

Situé au cœur du village parmi des immeubles résidentiels datant de la même époque, le complexe du moulin d'Alton est un lieu marquant de la localité qui a façonné le caractère industriel et l'histoire du village d'Alton depuis sa construction.

Sources : Town of Caledon Alton Mill Complex heritage designation criteria report, November, 2004.
Town of Caledon Alton Mill Complex heritage designation by-law 2004-201, December 7, 2004.

Éléments caractéristiques

Les principaux éléments qui font la valeur du complexe du moulin en tant qu'exemple du style industriel de la fin du XIX^e siècle et qui témoignent des modifications, des changements d'usage et des effets des inondations et des incendies qui se sont produits sur un siècle d'exploitation, comprennent :

- la conception simple mais imposante des bâtiments rectangulaires construits en pierres assisées;
- la variation des pierres de taille et la configuration symétrique de la fenestration témoignant des différentes époques d'érection des structures ajoutées au cours des ans;

- les éléments intérieurs du bâtiment principal du moulin, notamment portes coupe-feu et ferrures en acier, parquet de planches, colonnes intérieures en bois, système de soutien par tirant d'acier, panneaux et vitrage du bureau et vestiges de la machinerie industrielle;
- les éléments accessoires, notamment un château d'eau de pierre de forme carrée, avec briques d'angle et toit en croupe, une cheminée d'usine en brique, les vestiges d'un entrepôt de pierre pour garder la laine, une écurie de pierre, le réservoir du moulin, ainsi que le barrage et le rapide qui y sont associés.

Les principaux éléments qui témoignent de la valeur du complexe du moulin en tant que lieu marquant qui continue de définir le caractère industriel et l'histoire du village comprennent :

- son emplacement au cœur du village, à côté du réservoir et du ruisseau, qui offre d'intéressants points de vue à partir de la rue Queen, une des principales voies du village qui longe le ruisseau et le réservoir du moulin, et le « pinnacle », un relief naturel important directement au nord du moulin;
- sa relation avec les immeubles résidentiels avoisinants datant de la même époque.



ÉNONCÉ D'IMPORTANCE 3 : ÉCOLE DE TANKVILLE

Description du lieu patrimonial

L'école de Tankville est une école de style temple Nouvelle-Angleterre du XIX^e siècle. Le bâtiment en bois et à salle de classe unique est adjacent au parc de la nature d'Irishtown, près de l'extrême limite nord-est de Moncton.

Valeur patrimoniale

L'école de Tankville a été déclarée lieu patrimonial local parce qu'elle constitue un rare exemple du modèle courant d'école à salle de classe unique dont la conception a été approuvée par le gouvernement provincial en 1871.

Le modèle d'école de style temple Nouvelle-Angleterre de forme rectangulaire, qui comprend une salle de classe unique et un toit en pente, a été celui que la province a préconisé jusqu'en 1967, année de fermeture de la plupart des écoles rurales qui restaient de ce type, lors de la vaste opération de fusion des écoles. En 1957, l'ajout d'une rallonge du côté est a presque doublé la taille de cette école. Le fait d'être la seule école de la province à salle de classe unique et restaurée à son emplacement d'origine la rend encore plus exceptionnelle.

L'école de Tankville a également été déclarée lieu patrimonial en raison de son importance historique sur les plans social et éducatif au sein des collectivités de Tankville et d'Irishtown.

Au cours des premières années de Tankville, cette école était le seul bâtiment public de la région. Elle est restée ouverte jusqu'à la fusion des écoles en 1967.

Source : Musée de Moncton, Moncton (Nouveau-Brunswick) - dossiers classés au 2^e étage - 1665 Elmwood.

Éléments caractéristiques

Les éléments caractéristiques architecturaux du bâtiment de conception courante associés à la reconnaissance de l'école de Tankville comprennent :

- la disposition de l'école publique, plan n^o 2 (style temple Nouvelle-Angleterre), et les caractéristiques telles que la forme rectangulaire, le toit fortement incliné et la fenestration symétrique;
- les détails tels que les avant-toits moulurés retournés, les larges bordures du toit et des entablements moulurés au-dessus des baies de porte et de fenêtre, le bardage à clin et les planches cornières;
- les fenêtres 4 sur 4 et 2 sur 2, et les appuis non décorés en bois;
- les éléments intérieurs tels que la moulure de porte non décorée, le lambris d'appui en lattes des murs et du plafond, le plancher de bois à larges planches restaurées ou reproduites, les allèges de fenêtre moulurées avec cimaise de protection sur toute la longueur.

Les éléments d'importance historique sur les plans social et éducatif au sein des collectivités de Tankville et Irishtown comprennent :

- l'emplacement d'origine;
- l'orgue à pédalier provenant de l'église locale;
- l'enseigne extérieure d'origine « Tankville »;
- le tableau à craie d'époque au rebord mouluré;
- le poêle à bois central d'époque;
- le bureau de l'enseignante, la cloche, les bancs et pupitres des élèves de l'époque.



ÉNONCÉ D'IMPORTANCE 4 : LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CHÂTEAU FRONTENAC

Description du lieu patrimonial

De style château, le Château Frontenac est un hôtel imposant en brique et en pierre formé de cinq ailes et d'une tour centrale érigées en sept étapes, entre 1892 et 1993, sur la falaise surplombant le fleuve Saint-Laurent, dans l'arrondissement historique de Québec. La désignation se réfère au bâtiment défini par son plan au sol en 1981 (la date de désignation).

Valeur patrimoniale

Le Château Frontenac a été désigné lieu d'importance nationale parce qu'il est un excellent exemple des hôtels de style château établis par les compagnies ferroviaires au Canada.

Le Château Frontenac est le premier d'un ensemble d'hôtels de style château construits par les compagnies ferroviaires du Canada à la fin XIXe et au début du XXe siècles pour inciter les touristes à voyager en train. Prisés du public voyageur en raison de leur décor raffiné et de leur élégance tout confort, ces hôtels sont vite devenus des symboles nationaux d'hébergement de qualité.

Le Château Frontenac a donné le ton aux hôtels de style château que les compagnies ferroviaires ont érigés par la suite et il demeure celui qui exprime le mieux ce style d'architecture. Sa conception inspirée des châteaux de la Loire des XIVe et XVe siècles, en France, lui donne des allures de château forteresse, une impression que vient renforcer son emplacement au sommet de la falaise. Sa conception exprime l'image romantique que les gens se faisaient alors de Québec, soit d'une ville française médiévale. Le style pittoresque éclectique de l'hôtel et ses riches surfaces polychromes reflètent les goûts de l'époque en matière d'architecture victorienne.

Le Canadien Pacifique en a commencé la construction en 1892-1893, selon les plans de Bruce Price. L'hôtel a été agrandi à plusieurs reprises en 1908-1909 (plans de W.S. Painter), 1919, 1920-1924 (plans de Edward et W.S. Maxwell), et 1992-1993 (plans du Groupe Arcop).

Source : Commission des lieux et monuments historiques du Canada, Procès-verbal, 1981; Énoncé d'intégrité commémorative.

Éléments caractéristiques

Les éléments caractéristiques clés associés à la valeur patrimoniale du Château Frontenac comprennent:

- notamment sa situation proéminente et sa présence imposante sur la falaise surplombant le Saint-Laurent;
- sa masse imposante et son allure de château forteresse; - son plan comprenant une cour intérieure;
- son profil asymétrique et ses volumes irréguliers;

- son style château, manifeste dans ses toits à forte pente, ses grosses tours et ses tourelles circulaires et polygonales; ses pignons et lucarnes ornés; ses hautes cheminées; sa rangée de faux-mâchicoulis au-dessus des fenêtres du troisième étage; ses matériaux de grande qualité et son cadre spectaculaire
- sa solidité de château forteresse, exprimée dans ses grands murs plats et ses tours imposantes;
- la forte impression horizontale qu'il dégage par son assise en pierre de taille et ses cordons en pierre de taille;
- sa construction à ossature d'acier;
- sa pierre de taille grise et ses cordons; son revêtement mural de brique de Glenboig orangée;
- les volumes des grands espaces publics;
- la décoration des grands espaces publics comme le plafond en caissons du grand vestibule, des boiseries, des escaliers en marbre, des motifs décoratifs en fer forgé et en pierre, des vitraux de type Rondel dessinés par Edward Maxwell.



ÉNONCÉ D'IMPORTANCE 5 : OPIMIHAW

Description du lieu patrimonial

Opimihaw est un bien du patrimoine provincial situé dans la vallée du ruisseau Opimihaw, à l'endroit où celui-ci rencontre la rivière Saskatchewan Sud, au nord-est de Saskatoon. Le terrain de 58 ha comporte au moins 14 sites archéologiques préeuropéens, dont une roue médicinale, des anneaux de tipi, des cairns de pierre, des campements et des sauts de bisons. Cet endroit désigné se trouve à l'intérieur des limites du parc du patrimoine Wanuskewin.

Valeur patrimoniale

La valeur patrimoniale d'Opimihaw réside dans les sites archéologiques remarquables qui s'y trouvent et dans l'information qu'on découvre sur ces sites concernant la culture autochtone à l'époque préeuropéenne. Des inondations périodiques ont eu pour effet de préserver de façon exceptionnelle les restes organiques et les vestiges culturels de la vallée sous la forme d'une séquence de fines couches d'argile. Cette excellente préservation et le nombre important de sites de différents types que l'on trouve à Opimihaw représentent une occasion unique d'étudier les façons dont l'être humain s'est adapté à la vie dans les plaines du Nord au cours des derniers 5 000 ans.

Les Premières nations considèrent Opimihaw comme un lieu ayant une grande valeur spirituelle et elles l'associent à la survie et à la pérennité de la culture autochtone. La valeur éducative du site en fait également un lieu important. Situé près d'un important centre de population, le site offre beaucoup de possibilités en matière d'interprétation de la culture des Premières nations et de promotion d'une meilleure compréhension interculturelle.

Sources : Province of Saskatchewan, Notice of Intention to Designate as Provincial Heritage Property under The Heritage Property Act, November 23, 1983.

Province of Saskatchewan, Order to Designate as Provincial Heritage Property under The Heritage Property Act, February 20, 1984.

Éléments caractéristiques

La valeur patrimoniale d'Opimihaw réside dans les éléments caractéristiques suivants :

- les éléments qui témoignent de l'utilisation préeuropéenne du site, comme la stratigraphie culturelle intacte et les nombreux vestiges archéologiques, dont des artefacts, des os, des âtres, des constructions en pierre ou d'autres éléments culturels, en particulier tout matériel culturel dans son contexte d'origine;
- la séquence de couches de sol naturel comportant des restes organiques qui témoignent des environnements passés du site;
- les aspects qui reflètent l'importance spirituelle et culturelle du site, tels que l'utilisation du site par les Premières nations pour la célébration de cérémonies traditionnelles;

- l'environnement naturel du site et les points de vue historiques qui donnent l'impression de faire un retour dans le passé et qui permettent aux visiteurs d'imaginer facilement ce que vivaient les gens de l'époque qui se rendaient à cet endroit.



ÉNONCÉ D'IMPORTANCE 6 : LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DES JARDINS PUBLICS DE HALIFAX

Description du lieu patrimonial

Le lieu historique national du Canada des Jardins publics de Halifax est l'un des rares jardins de style victorien préservés au Canada. Il est situé au centre-ville de Halifax, en Nouvelle-Écosse, et les habitants de la ville aiment s'y promener pour se détendre. Malgré l'évolution de la végétation et les dommages causés par les intempéries, la conception d'origine du XIXe siècle demeure pratiquement intacte, notamment les massifs du type mosaïque, les feuillages exotiques, les magnifiques fleurs victoriennes, les espèces subtropicales et les essences d'arbres, les allées en zigzags, les plates-bandes géométriques, les statues commémoratives, ainsi qu'un kiosque à musique qui perpétuent les traditions de cette époque.

Valeur patrimoniale

Les Jardins publics de Halifax ont été désignés lieu historique national parce qu'ils constituent un des rares exemples préservés de jardin public de style victorien. La valeur patrimoniale de ce lieu a trait à sa vocation inchangée de jardin public, et au fait qu'il est un exemple de l'architecture paysagère de type « jardinesque » de l'ère victorienne et de ses traditions en matière de plantation.

Les Jardins publics de Halifax ont été créés en 1874, suite à la fusion de deux jardins : le jardin de la Nova Scotia Horticultural Society (conçu en 1837) et un parc public adjacent (ouvert en 1866). Robert Power a été engagé en 1872 à titre de surintendant du parc. Il a dessiné un plan axial symétrique dont s'inspire la conception globale du site. Au fil des ans, il a supervisé l'installation d'un kiosque à musique (conçu par l'architecte Henry Busch), de fontaines, de statues et de portes en fer forgé. En outre, il a créé une mosaïciculture, composée principalement de fleurs annuelles, et a réaménagé l'étang Griffin pour qu'il serve d'habitat à la sauvagine. Il a également commencé à planter des essences remarquables, notamment beaucoup d'espèces exotiques et semi-tropicales. Tous les éléments du jardin sont reliés par des allées sinueuses recouvertes de gravier et encadrées par des arbres matures et de larges trottoirs servant de zone tampon entre le parc et la ville.

Source : Commission des lieux et monuments historiques du Canada, Procès-verbal, novembre 1983; Énoncé d'intégrité commémorative, 1999.

Éléments caractéristiques

Parmi les caractéristiques qui confèrent à ce site sa valeur patrimoniale, notons :

- l'intégrité de son emplacement et de ses limites, entre le chemin Spring Garden et les rues South Park, Summer et Sackville, notamment le mode de délimitation du parc à l'aide des rues, trottoirs, clôtures et arbres périphériques;
- l'architecture paysagère équilibrée et remarquable de l'ère victorienne respectant les principes « jardinesques », notamment son plan axial symétrique global comprenant des zones éparses où divers spécimens sont plantés au milieu de pelouses bien entretenues, de massifs de fleurs géométriques, zigzagés et arqués, qui s'entrecroisent le long des allées sinueuses recouvertes de gravier, dans un périmètre bien délimité;

- la grande diversité des espèces de plantes, y compris des plantes domestiques, exotiques et semi-tropicales, des floraisons et des feuillages bigarrés, faisant contraste avec des pelouses bien entretenues;
- le style architectural de l'apogée victorien consistant à arranger des plantes de textures contrastantes et aux couleurs primaires dans des massifs incurvés, flottants et bigarrés, et à disposer des cactus et des plantes alpines dans des jardins de rocailles;
- les éléments nautiques comme l'étang Griffin et le cours d'eau, avec ses portes et ses murs, l'habitat de la sauvagine et le phare miniature, égayés par la présence des oiseaux;
- l'ajout de quelques bâtiments de styles spécifiques, notamment la salle horticole, faisant aussi office de cantine et de salon de thé, de taille modeste et de style classique vernaculaire, demeurée dans son emplacement d'origine, et qui se distingue par sa façade à trois baies disposées symétriquement donnant sur la rue, son toit à pignon, sa construction incombustible d'origine et son parement en bois;
- le kiosque à musique, centre d'attraction du parc, de taille modeste et de forme géométrique, avec sa dentelle de bois et sa peinture de couleurs primaires;
- les quelques éléments décoratifs soigneusement disposés, notamment les fontaines, barrières, clôtures et lampadaires en métal (la fontaine en bronze du jubilé de diamant de la reine Victoria, la fontaine en fonte commémorative de la guerre des Boers, les barrières en fonte de l'entrée principale, les lampadaires, la clôture en fer forgé du périmètre), qui sont en bonne condition et bien disposés au sein du parc, se distinguent par une conception et une exécution d'excellente qualité qui s'inspirent des styles classiques;
- la disposition, la conception et les matériaux des six vases, des trois statues et de la grotte en pierre artificielle, et des ponts en béton;
- l'emplacement, la conception et les matériaux des clôtures rustiques en bois;
- les larges trottoirs, bordés d'arbres qui surplombent le chemin Spring Garden et la rue South Park, servant de zone tampon entre les jardins et la ville;
- l'écosystème sain du jardin bien ensoleillé, où l'eau et l'air sont purs;
- l'accessibilité continue du parc au grand public.



ÉNONCÉ D'IMPORTANCE 7 : LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA ARVIA'JUAQ ET QIKIQTAARJUK

Description du lieu patrimonial

Ce lieu historique est divisé en deux parties, Arvia'juaq et Qikiqtaarjuk. Arvia'juaq est un camp d'été traditionnel des Inuits Paallirmiut. Cette île de 5 km de long comporte deux sections jointes par un isthme et est située à 8 km du village d'Arviat, sur la côte ouest de la baie d'Hudson. Elle est entourée d'une zone riche en ressources marines et fauniques et possède de nombreux sites rituels et spirituels.

Qikiqtaarjuk est une pointe de terre qui part du continent et avance dans la baie d'Hudson. Située immédiatement en face de l'île Arvia'juaq, cette petite île est maintenant reliée au continent par une étroite bande de terre. On y trouve de nombreux vestiges d'habitation, notamment des cercles de tente, des caches pour la nourriture, des supports à kayak et des tombes appartenant aux générations de Paallirmiut qui y ont séjourné durant l'été, ainsi qu'un site sacré associé à la légende de Kiviuq, à l'extrémité de la péninsule. La désignation a trait à tous ces éléments présents sur les deux sites.

Valeur patrimoniale

Arvia'juaq et Qikiqtaarjuk ont été désignés lieu historique national en 1995 parce que :

- Arvia'juaq et Qikiqtaarjuk attestent avec éloquence la vie culturelle, spirituelle et économique des Inuits de la région d'Arviat qui repose principalement sur les activités côtières.

La valeur patrimoniale du lieu historique national Arvia'juaq et Qikiqtaarjuk a trait au fait que ce paysage culturel constitue une entité en soi, que des hommes y ont vécu pendant longtemps, et qu'il joue un rôle culturel, spirituel et économique très riche dans la vie des Inuits de la région d'Arviat. Les caractéristiques et les ressources naturelles de cette terre attestent également sa valeur patrimoniale, notamment les vestiges et le mode d'occupation de l'île par les Inuits, et les propriétés rituelles et spirituelles de ses nombreux sites sacrés.

Pendant des siècles, les Inuits de la région d'Arviat revinrent chaque été s'établir à Arvia'juaq et Qikiqtaarjuk pour profiter de ses abondantes ressources marines. Ces rassemblements étaient une occasion d'apprentissage pour les jeunes, de célébration, d'affirmation et de renouvellement des valeurs de la société inuit. Les générations futures trouveront à Arvia'juaq et Qikiqtaarjuk un foyer culturel concrétisé par des histoires orales, des connaissances traditionnelles et des sites archéologiques, car ces deux lieux continuent d'être des centres où on célèbre, pratique et régénère la culture inuit. Ce sont les gens d'Arviat qui ont recommandé qu'on accorde la désignation à ces sites.

Source : Commission des lieux et monuments historiques du Canada, Procès-verbal, juillet 1995; Énoncé d'intégrité commémorative, 1997.

Éléments caractéristiques

Parmi les caractéristiques qui confèrent à ce site sa valeur patrimoniale, notons :

- l'utilisation constante de ces sites par les Inuits à des fins culturelles, spirituelles et économiques;

- les ressources marines et fauniques saines de la région et des alentours;
- l'intégrité du paysage culturel qui constitue une entité en soi, y compris les caractéristiques physiques du paysage naturel et les signes attestant que des gens y ont vécu;
- la préservation des sites naturels et archéologiques, et surtout ceux dont on se souvient et qu'on décrit dans la tradition orale;
- la préservation des sites archéologiques, pratiquement intacts, et surtout de ceux qui attestent les siècles d'occupation humaine;
- les lieux de sépulture intacts;
- la persistance des croyances, rites, interdictions et forces inexplicables associées à l'utilisation traditionnelle de cette terre par les Inuits;
- la connaissance ancestrale des événements historiques, des légendes et des modes de vie inuit associés à ces sites, qui est toujours respectée et actualisée;
- la saine toundra d'Arvia'juaq et de Qikiqtaarjuk;
- les postes d'observation offrant une belle vue sur Arvia'juaq et Qikiqtaarjuk;
- les vues sur la baie d'Hudson offertes par les deux sites.



ÉNONCÉ D'IMPORTANCE 8 : SITE DU SILO À CÉRÉALES ALBERTA PACIFIC

Description du lieu patrimonial

Le site du silo à céréales Alberta Pacific se trouve sur l'avenue Railway à la hauteur de la rue Main, à côté d'une voie ferrée toujours en service, dans le hameau de Meeting Creek au centre de l'Alberta. Le site comprend un silo à céréales datant d'avant la Première Guerre mondiale et un hangar attenant pour les machines agricoles, une habitation de service ou un bâtiment des machines, ainsi qu'un hangar à combustible ou un entrepôt, tous situés sur un lot de 215 m². La voie ferrée et la gare de trains attenantes ne sont pas reconnues officiellement.

Valeur patrimoniale

La valeur patrimoniale du site du silo à céréales Alberta Pacific situé à Meeting Creek réside dans le rôle que le site a joué dans le commerce des grains, qui était déjà au cœur de l'économie de cette collectivité rurale et de son arrière-pays avant la Première Guerre mondiale. Cette valeur fait aussi référence à une méthode de manutention des grains qui était employée avant la création des grandes coopératives, qui a débuté dans les années 1920.

La construction du Calgary and Edmonton Railway et du Chemin de fer Canadien du Nord, de même que l'introduction de la souche vigoureuse du blé Marquis en 1910, ont considérablement fait croître le nombre de colonies agricoles et la production de blé dans les régions du centre et du nord de l'Alberta au cours des deux premières décennies du XX^e siècle. Meeting Creek était l'une de ces colonies. Elle a été fondée en 1911, au milieu de ce qui allait devenir un arrière-pays agricole prospère, au nord de Buffalo Lake. L'Alberta Pacific Grain Company a érigé le premier silo à céréales du hameau à côté du chemin de fer, à un certain moment entre 1914 et 1917.

Très peu de silos datant de cette période ont subsisté en Alberta et les bâtiments qui se trouvent sur le site ont été construits selon des plans standards utilisés dans toute la province à cette époque. Le site du silo à céréales Alberta Pacific est un exemple rare et intéressant d'ancien silo à céréales. Il témoigne du rôle essentiel des silos dans les collectivités rurales de l'Alberta. En outre, il s'agit d'un exemple de bâtiment industriel tout en bois de style vernaculaire des Prairies, ayant été conçu pour classer, peser, entreposer et expédier des céréales. La capacité du silo à céréales Alberta Pacific, construction typique en forme de crèche, était de 26 000 boisseaux. On trouve sur le site des artefacts propres à la manutention des grains. Ils permettent de comprendre le fonctionnement du silo et son lien historique avec le chemin de fer Canadien du Nord et la gare.

Source : Alberta Community Development, Heritage Resource Management Branch (dossier : Des. 1864).

Éléments caractéristiques

Les éléments-clés qui définissent le caractère patrimonial de ce site sont notamment :

- le style, l'étendue et la forme du silo à céréales et de ses structures adjacentes, le hangar pour les machines agricoles, l'habitation de service ou le bâtiment des machines et le hangar à combustible, de même que le lien spatial inchangé entre les structures;
- la conception rectangulaire et haute illustrant la fonction de manutention des grains, ainsi que la construction en bois en forme de crèche, les éléments de charpente en évidence, les arasements en fausse coupe, la monture en bois, ainsi que la coupole;
- le (mince) revêtement du silo en métal estampé;
- les composantes sur place du système de manutention des grains, telles que la jambe montante et le distributeur, la balance et la bascule à trémie, le volant et les leviers de réglage, les moteurs électriques, les réservoirs, la trémie, les courroies et les poulies pour le transporteur à courroie verticale, les réservoirs et les goulottes en bois, l'appareil de levage à air sous pression et le monte-personne;
- la construction à poteaux et à poutres du hangar pour les machines agricoles;
- la configuration de la fenestration;
- la signalisation de l'entreprise, bien en vue;
- le lien visuel extérieur entre le site, le chemin de fer et la gare.



ÉNONCÉ D'IMPORTANCE 9 : ÉDIFICE KING GEORGE V

Description du lieu patrimonial

L'institut King George V est un édifice rectangulaire de quatre étages de style néoclassique. Il est situé sur la rue Water Est, de biais par rapport au Mémorial national de Terre-Neuve. La reconnaissance se limite au tracé de l'emplacement de l'édifice.

Valeur patrimoniale

L'édifice King George V a été désigné édifice du patrimoine municipal en raison de ses valeurs historique, esthétique et culturelle.

Son importance réside dans son association avec la vie, le travail et les contributions culturelles du missionnaire médical, sir Wilfrid Thomason Grenfell, l'un des grands héros culturels de Terre-Neuve-et-Labrador.

L'édifice revêt de l'importance sur le plan historique car il a longtemps été associé à l'histoire militaire et maritime de Terre-Neuve-et-Labrador. D'abord construit pour accommoder les marins et les prostitués de petits villages isolés, il servait d'auberge pour les équipages des navires marchands et des navires de guerre alliés. L'édifice était connu sous le nom de Caribou Hut, le caribou étant l'emblème du Royal Newfoundland Regiment.

Sur le plan de la valeur esthétique, l'édifice King George V est un exemple notable de bâtiments publics de style néoclassique. Dessiné conjointement par les architectes américains Williams Adams Delano et Chester H. Aldrich, l'édifice a été construit en brique et en calcaire, matériaux privilégiés par MM. Delano et Aldrich. La précision et la simplicité de la conception est caractéristique du travail de ces deux architectes.

Son histoire étant liée aux travaux publics de la Mission Grenfell, l'édifice King George V revêt une grande importance culturelle pour la collectivité de même que pour la province de Terre-Neuve-et-Labrador. L'édifice a une grande valeur sentimentale pour les gens de l'endroit. Il tient non officiellement lieu de mémorial pour les victimes de la grande catastrophe de la chasse aux phoques, survenue en 1914. Après la catastrophe, les corps gelés des chasseurs décédés du navire SS Newfoundland furent dégelés dans des cuves d'eau chaude, au sous-sol de l'édifice.

Fait historique important à noter : la première pierre de l'édifice a été posée par le roi George V lors de son couronnement le 22 juin 1911, sur un terrain offert par sir Edgar Rennie Bowring, et ce, par l'intermédiaire d'un courant électronique en provenance du palais de Buckingham. C'est le gouverneur sir Ralph Williams qui a posé la pierre au nom de Sa Majesté. À l'époque, on disait que jamais auparavant une cérémonie de pose de la première pierre ne s'était déroulée au moyen d'une commande à distance.

Source : Heritage Foundation of Newfoundland and Labrador property file #1500 St. John's - King George V Institute.

Éléments caractéristiques

Les éléments caractéristiques relatifs à l'établissement de l'institut King George V comprennent :

- les deux portes principales d'origine, d'abord utilisées comme entrées distinctes pour les hommes et les femmes;
- l'inscription en pierre d'origine se lisant comme suit : « KING GEORGE THE FIFTH INSTITUTE »;
- l'ensemble des plaques en pierre et en bronze (à l'intérieur et à l'extérieur) comportant des inscriptions soulignant les contributions de la Mission Grenfell et de la famille Bowring;
- la pierre commémorative d'origine posée par le roi George V par commande à distance depuis le palais de Buckingham.

Les éléments relatifs à la construction et au style néoclassique de l'édifice, attribuables aux architectes Delano et Aldrich, comprennent :

- la fondation en briquetage, les murs en briques et les détails de pierre;
- les détails de pierre entourant et surmontant les entrées principales;
- les détails de l'assise de briques sur la façade principale, en haut du premier étage;
- l'entablement/la corniche en brique et en pierre sur la façade principale, au niveau de la ligne du toit;
- l'inscription en pierre d'origine et les médaillons ciselés qui se trouvent sur la façade principale, entre le troisième et le quatrième étage;
- la clôture en fonte d'origine le long du trottoir, au coin nord-est de l'édifice;
- les éléments intérieurs (les escaliers, les manteaux de cheminée, etc.) qui témoignent du style néoclassique d'origine de l'édifice;
- la taille, le style et l'emplacement des fenêtres;
- la hauteur, la forme et les dimensions générales de l'édifice.



ÉNONCÉ D'IMPORTANCE 10 : MAGASIN DE DACOTAH

Description du lieu patrimonial

Depuis le magasin des frères Qually, on aperçoit les lignes chemin de fer qui se trouvent à quelques mètres, au-delà de la route en gravier. Construit en 1936, ce modeste commerce en bois situé dans le hameau de Dacotah près de la ville d'Elie semble encore prêt à accepter des cargaisons des trains qui passent par intermittence sans plus s'arrêter. La reconnaissance du site par la municipalité concerne le magasin et la parcelle de terre sur laquelle celui-ci est construit.

Valeur patrimoniale

Le magasin des frères Qually représente très bien les nombreux établissements commerciaux sans prétention qui ont été construits dans les régions rurales du Manitoba afin de répondre aux besoins des jeunes collectivités du début du XX^e siècle. D'inspiration traditionnelle locale et fait de matériaux de construction et de finition de la région, ce magasin modeste et fonctionnel offrait de nombreuses marchandises dans un cadre simple. Exploitée par d'importants agriculteurs de la région, les frères Billiam et Oscar Qually, l'entreprise servait aussi de point de distribution pour les commandes postales de matériel agricole passées à la International Harvester. Elle servait aussi de point de vente pour la Compagnie pétrolière impériale Ltée, de poste téléphonique pour les agriculteurs de la région, ainsi que de lieu de rencontre improvisé pour les membres de la collectivité. Le magasin est aujourd'hui le dernier bâtiment commercial situé sur la rue principale de Dacotah.

Source : Rural Municipality of Cartier By-law No. 1530-01, February 12, 2001.

Éléments caractéristiques

Les éléments-clés qui définissent le caractère patrimonial de ce site sont notamment :

- l'emplacement du magasin, du côté nord de la route Qually, et sa proximité éloquente par rapport au chemin de fer situé du côté sud de la route.

Les éléments-clés qui définissent la valeur patrimoniale extérieure de l'édifice sont notamment :

- la forme rectangulaire simple, la structure à un niveau et le toit à pignon comportant des avant-toits en saillie soutenus par des corbeaux, de manière à couvrir le porche ouvert qui joute la façade avant;
- la conception pratique qui se reflète dans la construction à ossature en bois, l'utilisation de parements en bois et la porte d'entrée principale située au centre de l'édifice et flanquée de grandes fenêtres rectangulaires aux cadres en bois.

Les éléments-clés qui définissent la fonction de l'édifice en tant que magasin exploité par les frères Qually sont notamment :

- le plan informel, l'entrée donnant accès à la plus grande pièce et à deux pièces de moins grande taille du côté est;
- les finitions fonctionnelles dans l'ensemble du magasin, telles que les planchers de bois scellés mais non peints, les fenêtres à guillotine à deux châssis mobiles et les couvre-fenêtres simples;

- une variété d'éléments de rayonnage et d'entreposage conçus pour la vente au détail, y compris des rayons à libre accès sur toute la longueur de certains murs, des éléments d'entreposage compartimentés pour les petits articles (tels que les écrous et boulons) et des compartiments encastrés dans les murs munis de couvercles amovibles pour le stockage en vrac (clous, etc.).

LIGNES DIRECTRICES POUR LES SECTEURS PATRIMONIAUX

INTRODUCTION

Contexte

Les secteurs patrimoniaux possèdent des caractéristiques et des besoins particuliers en matière de conservation. Ces besoins devraient être abordés dans les Énoncés d'importance destinés au Répertoire canadien des lieux patrimoniaux (RCLP). Les secteurs patrimoniaux sont généralement de grands secteurs bâtis qui possèdent un ensemble complexe de valeurs et d'éléments caractéristiques dont la combinaison forme un tout qui se distingue. De nombreuses juridictions canadiennes ont établi une procédure distincte pour la reconnaissance des secteurs patrimoniaux qui souligne les enjeux propres à chaque secteur. Le RCLP reconnaît le rôle de chaque juridiction dans la définition des secteurs patrimoniaux selon sa propre méthodologie.

Objectif des lignes directrices

Les présentes lignes directrices fournissent des suggestions pour la rédaction d'Énoncés d'importance efficaces portant sur les secteurs patrimoniaux admissibles à l'inscription au RCLP. Les lignes directrices pour les secteurs patrimoniaux se veulent des compléments du document [Rédaction d'Énoncés d'importance : lignes directrices générales](#).

Les lignes directrices énoncent les meilleures pratiques relatives à la rédaction des Énoncés d'importance. Elles ne constituent pas une solution de rechange aux processus utilisés par les juridictions canadiennes pour identifier les secteurs patrimoniaux.

Contenu des lignes directrices

Le présent document énonce les meilleures pratiques relatives à l'intégration des exigences particulières des secteurs patrimoniaux dans les lignes directrices générales concernant la rédaction des Énoncés d'importance pour les lieux patrimoniaux à inscrire au RCLP. Les lignes directrices relatives aux secteurs patrimoniaux abordent les thèmes suivants :

- Compréhension des secteurs patrimoniaux
- Rédaction de la section Description du lieu patrimonial pour les secteurs patrimoniaux
- Rédaction de la section Valeur patrimoniale des secteurs patrimoniaux
- Rédaction de la section Éléments caractéristiques des secteurs patrimoniaux

COMPRÉHENSION DES SECTEURS PATRIMONIAUX

Qu'est-ce qu'un lieu patrimonial?

Pour les besoins du Répertoire canadien des lieux patrimoniaux (RCLP), un lieu patrimonial peut être une structure, un bâtiment, un groupe de bâtiments, un arrondissement, un paysage, un site archéologique ou un autre lieu au Canada qui a été reconnu officiellement pour sa valeur patrimoniale. La reconnaissance officielle de la valeur patrimoniale incombe à une autorité locale, provinciale, territoriale ou fédérale. Pour de plus amples renseignements concernant les lieux patrimoniaux aux fins de l'inscription au RCLP, consultez le document [Rédaction d'Énoncés d'importance : lignes directrices générales](#).

Qu'est-ce qu'un secteur patrimonial?

Les différentes juridictions canadiennes utilisent des termes divers pour désigner ce type de lieu patrimonial, dont « secteur historique », « arrondissement historique », « heritage precinct » (anglais), « paysage culturel », « heritage conservation area » (anglais), « historic area » (anglais) et « historic district » (anglais). Chaque juridiction fournit sa propre définition de ce qui constitue ce type de lieu patrimonial.

Le RCLP a adopté les termes génériques « secteur patrimonial » (français) et « heritage district » (anglais) pour désigner tous ces lieux. L'utilisation d'un terme pancanadien par le RCLP n'empêche pas chaque juridiction d'utiliser son propre terme.

Pour les besoins du RCLP, un secteur patrimonial se définit de la façon suivante :

Lieu constitué d'un groupe de bâtiments, de structures, de paysages ou de sites archéologiques et de leurs relations spatiales, où les éléments bâtis constituent les principales caractéristiques définitives et où l'identité collective a une valeur patrimoniale pour une collectivité, une province, un territoire ou le pays.

Les secteurs patrimoniaux évoquent les souvenirs et les traditions. Ils font partie intégrante de notre patrimoine culturel. Ils favorisent notre appréciation et notre compréhension du passé et contribuent à susciter un sentiment d'appartenance et d'identité culturelle.

Les secteurs patrimoniaux reflètent un certain degré d'occupation, d'utilisation ou de peuplement humain. Ils sont donc reconnaissables à leur concentration d'éléments bâtis. Toutefois, les secteurs patrimoniaux ont une portée qui va au-delà des édifices qui les composent et inclut d'autres aspects de l'environnement, tels que les plans de vue, les panoramas urbains, les jardins, les éléments paysagers et les schèmes d'activité et d'utilisation. Bien que les paysages naturels aient tendance à jouer un rôle secondaire dans les secteurs, l'interaction entre les ressources culturelles et naturelles peut représenter une composante essentielle de la valeur patrimoniale et des éléments caractéristiques d'un secteur.

La taille des secteurs varie. Ceux-ci peuvent se constituer de seulement quelques édifices ou d'une collectivité entière. La taille d'un secteur reflète l'ampleur des ressources qui expriment sa valeur patrimoniale. Un secteur patrimonial pourrait, par exemple, être constitué d'un petit groupement d'édifices ou de structures sur un site, tel qu'un complexe industriel, une gare de triage, un port ou un canal; une partie d'un milieu urbain, telle qu'un panorama urbain, un pâté de maisons, un quartier ou un centre-ville; une collectivité entière, telle qu'un village, une ville ou un lotissement urbain; ou encore des groupes épars d'édifices et leur environnement immédiat, liés par des valeurs patrimoniales communes.

Dans un secteur patrimonial, le tout est toujours plus grand que la somme de ses parties. La combinaison des valeurs et des éléments caractéristiques confère aux secteurs patrimoniaux leur profondeur, leur richesse et leur valeur d'évocation de temps et de lieu. Il peut arriver qu'un élément particulier du secteur possède une grande valeur patrimoniale, mais cette valeur est souvent rehaussée par le contexte dans lequel elle se trouve, de même que par les valeurs et les éléments caractéristiques de l'ensemble du secteur.

Types de secteurs patrimoniaux

Lors de la rédaction d'un Énoncé d'importance, il peut être utile de se pencher sur les différents types de secteurs patrimoniaux. La détermination du type de secteur peut aider à cerner les valeurs patrimoniales et les éléments caractéristiques qui les évoquent. La classification suivante est basée sur la relation entre l'utilisation d'un secteur et l'ampleur du changement qui en découle.

Les *secteurs vestiges* se caractérisent par le fait qu'ils ne sont plus habités. Les anciens campements autochtones, les villages fantômes, les ruines industrielles et les sites historiques constituent des exemples de ce type de secteur.

Les *secteurs préservés* correspondent à une période culturelle ou à une période de développement particulière. Il s'agit de lieux presque intacts qui, pour différentes raisons, ont cessé d'évoluer à un certain moment. On pourrait retrouver dans cette catégorie un centre-ville historique ou une rue principale qui a été contournée par des développements ailleurs, une communauté ethnique, culturelle ou religieuse qui a atteint sa taille maximale ou une ville qui se consacre à l'extraction d'une ressource et dont l'industrie primaire est en déclin.

Les *secteurs planifiés* ont été conçus délibérément comme une entité complète et doivent être examinés sous l'angle de leur conception globale. Ceux-ci comprennent, par exemple, les villes d'entreprise, les lotissements urbains et les centres commerciaux.

Les *secteurs en évolution* ont intégré des périodes successives de construction afin de conserver des marques de chaque période. Les édifices, les structures et l'agencement spatial illustrent les étapes successives de l'histoire du secteur. On note parmi ceux-ci les centres-villes, les quartiers, les villages et les hameaux isolés. Dans les secteurs en évolution, le processus de développement est cumulatif plutôt que transformationnel.

Les *centres historiques* sont d'anciens centres-villes intégrés dans les agglomérations modernes. Ils comprennent, par exemple, la rue principale d'une ville ou son centre traditionnel.

Les *secteurs discontinus* sont des îlots qui présentent des marques caractéristiques du secteur. On pourrait retrouver dans cette catégorie les groupements d'édifices patrimoniaux entourés de nouveaux lotissements, mais se rapportant à une configuration routière historique. Souvent, l'organisation spatiale historique relie les secteurs discontinus entre eux.

Délimitation

L'un des aspects les plus complexes de la reconnaissance des districts patrimoniaux est leur délimitation. D'une manière générale, l'emplacement de la limite sera déterminé par l'emplacement des éléments à valeur patrimoniale importants associés au secteur. La limite sera définie de manière à ce que toutes les ressources qui évoquent cette valeur patrimoniale soient incluses dans le secteur. Toutefois, la délimitation peut être influencée par des réalités sociales ou politiques. Il peut donc être plus pratique, sur le plan de la gestion, d'établir des limites qui coïncident avec les marqueurs physiques ou politiques existants, tels que les routes, les limites de propriété ou les limites fixées par le gouvernement local. Inévitablement, les limites d'un secteur patrimonial engloberont également des ressources qui ne

contribuent pas à la valeur patrimoniale du secteur en question. Voici quelques facteurs à prendre en considération relativement à la délimitation :

Les *facteurs historiques* tels que les limites d'un peuplement original ou d'un lotissement urbain peuvent fournir des limites convenables. Les limites peuvent également être tracées autour d'un groupement de ressources d'un certain type, par exemple, les maisons du XIX^e siècle ou les immeubles commerciaux du début du XX^e siècle.

Les *caractéristiques physiques* forment souvent des limites naturelles. Parmi celles-ci, on compte notamment les voies de circulation (routes et voies ferrées ou piétonnières), les barrières fixes (clôtures et murs), les rivages, les remblais et les limites d'un secteur habité.

Des *facteurs visuels* peuvent déterminer les limites. Notons par exemple les changements du relief ou du caractère architectural, les belvédères qui permettent de voir les ressources importantes et les points d'entrée formés par des éléments bâtis ou naturels.

Des *facteurs d'ordre juridique ou politique* peuvent influencer la délimitation. Il peut être plus efficace, sur le plan de la gestion, de faire coïncider les limites du secteur avec les limites de propriété existantes, les emprises routières, les rues ou les limites municipales.

Des *concepts sociaux* peuvent être utilisés pour déterminer les limites. La mise en correspondance cognitive par les résidents et les utilisateurs du secteur peut être utilisée pour déterminer les limites conceptuelles d'un secteur.

RÉDACTION DES ÉNONCÉS D'IMPORTANCE POUR LES SECTEURS PATRIMONIAUX À INSCRIRE AU RCLP

Description du lieu patrimonial pour les secteurs patrimoniaux

À quoi sert la Description du lieu patrimonial?

La Description du lieu patrimonial est une brève description de ce qui a été désigné ou reconnu officiellement par une autorité gouvernementale. La description énonce les principales ressources d'un lieu et brosse le tableau de son caractère global. Elle présente le lieu sommairement au lecteur.

La Description du lieu patrimonial devrait répondre à la question suivante : « Qu'est-ce qui a été désigné ou reconnu officiellement? »

Pour de plus amples renseignements concernant la Description du lieu patrimonial aux fins du RCLP, consultez le document [Rédaction d'Énoncés d'importance : lignes directrices générales](#).

Rédaction de la section Description du lieu patrimonial pour un secteur patrimonial

La Description du lieu patrimonial pour un secteur patrimonial doit répondre à quatre questions principales : *De quoi s'agit-il? Où se trouve ce secteur? Que comprend-il? Quelles en sont les limites?*

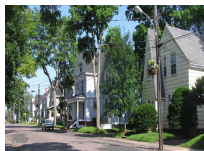
De quoi s'agit-il? La réponse devrait fournir le nom du lieu patrimonial et préciser son utilisation. S'agit-il d'un quartier résidentiel, d'un secteur théâtral, d'une enceinte religieuse, d'un site industriel ou d'un village de pêche? Sans toutefois fournir une chronologie du développement, le rédacteur devrait indiquer la période à laquelle les ressources importantes du secteur ont été créées. Le rédacteur devrait également indiquer la taille ou l'étendue du secteur patrimonial. S'agit-il d'une ville entière ou le secteur se compose-t-il uniquement d'une rue, d'un pâté de maisons ou d'un secteur central situé dans un milieu urbain?

Où se trouve ce secteur? La réponse devrait décrire brièvement l'environnement avoisinant du secteur patrimonial afin de fournir une indication de son contexte géographique au lecteur. Le secteur fait-il partie d'un milieu urbain ou rural, et qu'est-ce qui caractérise ce milieu?

Que comprend-il? La réponse doit donner une indication générale des principaux types de ressources qui confèrent une valeur patrimoniale au secteur. Il peut s'agir d'édifices, de structures, d'éléments paysagers, d'agencements spatiaux, de voies de circulation ou de sites archéologiques.

Quelles en sont les limites? La réponse doit indiquer la superficie du secteur reconnu officiellement afin de fournir au lecteur une idée de ce qui en fait partie et de ce qui n'en fait pas partie. Les limites du secteur patrimonial doivent être décrites en termes courants; il ne s'agit pas ici de fournir une description détaillée ou juridique des limites.

Exemples de sections Description du lieu patrimonial :



[District de conservation du patrimoine I](#), Truro, Nouvelle-Écosse. Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 13 à la page 57.



[Lieu historique national du Canada du Quartier-de-la-Bourse](#), Winnipeg, Manitoba. Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 15 à la page 61.



[Arrondissement ecclésiastique de St. John's](#), St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador. Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 11 à la page 50.

Valeur patrimoniale des secteurs patrimoniaux

À quoi sert la section Valeur patrimoniale?

La section Valeur patrimoniale de l'Énoncé d'importance vise à faire ressortir les points d'intérêt et les raisons pour lesquelles ils sont importants. Cette section explique pourquoi un lieu patrimonial revêt une importance particulière pour la collectivité qui l'a reconnu officiellement. L'énumération des valeurs patrimoniales permet de cerner les éléments caractéristiques qui évoquent ces valeurs. Elle permet de déterminer quels aspects du lieu doivent être conservés et pourquoi.

La section Valeur patrimoniale doit répondre à la question suivante : Pourquoi accorde-t-on de l'importance à ce lieu patrimonial?

Pour de plus amples renseignements concernant la détermination des valeurs patrimoniales et la rédaction de la section Valeur patrimoniale d'un Énoncé d'importance, consultez le document [Rédaction d'Énoncés d'importance : lignes directrices générales](#).

Rédaction de la section Valeur patrimoniale des secteurs patrimoniaux

La section Valeur patrimoniale doit indiquer les raisons pour lesquelles le secteur patrimonial a été reconnu officiellement. Cette section doit présenter, de façon très succincte, les valeurs patrimoniales fondamentales qui ont donné lieu à la reconnaissance officielle du secteur.

Dans le cadre de l'Initiative des endroits historiques (IEH), la valeur patrimoniale se définit comme suit : « l'importance esthétique, historique, scientifique, culturelle, sociale ou spirituelle d'un lieu patrimonial pour les générations passées, actuelles ou futures ». La définition de IEH n'est pas une liste exhaustive des différents types de valeurs patrimoniales, mais elle énonce globalement quelques-uns des secteurs clés où l'on peut les trouver. Les catégories établies dans le cadre de l'IEH ne sont pas obligatoires. Celles-ci ont pour but d'aider le rédacteur à envisager les nombreuses façons dont la valeur patrimoniale peut se présenter. Il n'est pas nécessaire de nommer le type de valeur établi par l'IEH pour désigner les valeurs patrimoniales dans l'Énoncé d'importance.

Les valeurs patrimoniales sont rarement isolées les unes des autres. Il s'agit plutôt d'un ensemble d'éléments imbriqués. La section Valeur patrimoniale doit évoquer l'interrelation entre les différentes valeurs.

La *valeur esthétique* se rapporte aux sensations liées aux différents sens, soit la vue, l'ouïe, le toucher, l'odorat et le goût. Pour les secteurs patrimoniaux, la valeur esthétique peut être présente dans les matériaux, les formes, les textures et les couleurs qui confèrent un aspect unique ou distinctif au secteur,

par rapport à ce qui l'entoure. L'aspect physique cohérent et cohésif est souvent l'une des principales caractéristiques visuelles des secteurs. Les secteurs peuvent également avoir d'autres valeurs esthétiques, notamment des valeurs auditives. La valeur esthétique se fonde généralement sur une perspective présente, à moins que la documentation ou l'expérience ne fournisse la preuve que cette valeur était partagée par la culture ou la collectivité qui a créé le lieu patrimonial en question.

Dans les secteurs patrimoniaux, la valeur esthétique peut reposer dans les différents aspects suivants : la représentation de certains types ou styles architecturaux; la cohésion que procurent le design, le milieu, les matériaux, la fabrication et les associations qui font en sorte que le secteur se distingue de ce qui l'entoure; la relation unique entre les éléments naturels et bâtis, y compris les édifices, les sites archéologiques, les monuments, l'art public, les structures et les paysages naturels et façonnés par l'homme; l'illustration du travail des principaux architectes, constructeurs, concepteurs ou planificateurs; ou l'association du secteur avec les réalisations conceptuelles ou technologiques.

Le concept de *valeur historique* ou de *valeur culturelle* fait référence aux liens qu'un lieu permet d'établir avec des événements passés et des thèmes historiques, ainsi qu'à la capacité du lieu d'évoquer un mode de vie ou des épisodes du passé. La valeur historique ou culturelle peut être fondée sur l'âge du secteur patrimonial, son association avec des activités, des personnes, des traditions ou des événements importants; son rôle dans le développement d'une collectivité, d'une région, d'un territoire ou d'un pays; ou ses schèmes d'utilisation. Elle peut également être fondée sur des éléments naturels ou écologiques du lieu, de même que sur des éléments bâtis.

La *valeur scientifique* fait référence à la capacité d'un lieu patrimonial de fournir des éléments d'information qui contribuent à faire progresser notre compréhension et notre appréciation d'une culture. Ces éléments d'information peuvent provenir de la forme, des matériaux, de la conception du lieu ou de l'expérience qu'il procure. La valeur scientifique peut être attribuable à différents facteurs, tels que l'âge, la qualité, l'intégralité, la complexité ou la rareté.

La *valeur sociale* tient compte de la signification que donne actuellement à un lieu une collectivité donnée. La valeur sociale peut être attribuée à des lieux qui remplissent un rôle clé au sein d'une collectivité, qui accueillent des activités ou des traditions de celle-ci ou qui contribuent à forger son sentiment d'identité. Les lieux qui possèdent une valeur sociale sont ceux qui favorisent la cohésion de la collectivité et qui créent un sentiment commun d'identité et d'appartenance.

La *valeur spirituelle* d'un secteur se fonde sur son association avec des significations religieuses, sacrées ou symboliques. Les secteurs patrimoniaux qui possèdent une valeur spirituelle font partie intégrante du système de croyance de la collectivité. Dans la mesure du possible, le rédacteur de l'Énoncé d'importance devrait préconiser le langage utilisé par les collectivités qui accordent de la valeur au site actuellement afin de décrire la valeur spirituelle du lieu. Dans certains cas, le rédacteur devrait également respecter la volonté d'une collectivité d'éliminer toute référence à la valeur spirituelle d'un lieu patrimonial.

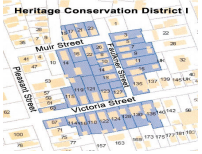
Exemples de sections Valeur patrimoniale :



[*District de conservation du patrimoine Fort York, Toronto, Ontario. Pour consulter le texte complet, voir à la Énoncé d'importance 16 à la page 63.*](#)



[Arrondissement historique de Montréal](#), Montréal, Québec. Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 12 à la page 54.



[District de conservation du patrimoine I](#), Truro, Nouvelle-Écosse. Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 13 à la page 57.



[Maison Negrych](#), Gilbert Plains, Manitoba. Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 14 à la page 59.

Information de base

La détermination de la valeur patrimoniale d'un secteur peut être fondée sur des documents de reconnaissance officielle ou sur les études utilisées afin de cibler et de sélectionner le site pour la reconnaissance. Le document source utilisé pour la détermination de la valeur patrimoniale peut être de différents types. Il peut s'agir d'un rapport de reconnaissance officielle, d'un compte-rendu de la réunion d'évaluation, du règlement sur la désignation ou d'un autre énoncé de valeur, tel qu'un énoncé d'importance existant, un énoncé de valeur patrimoniale ou un énoncé d'intégrité commémorative. Le rédacteur devrait clore la section Valeur patrimoniale en faisant référence au document source. Le rédacteur peut inclure plus d'un document source au besoin.

Éléments caractéristiques des secteurs patrimoniaux

À quoi sert la section Éléments caractéristiques?

Les éléments caractéristiques sont des aspects tangibles ou intangibles qui incarnent les valeurs patrimoniales associées au lieu patrimonial. Ils évoquent les valeurs patrimoniales.

Dans le cadre de l'Initiative des endroits historiques (IEH), les éléments caractéristiques se définissent comme suit : matériaux, formes, emplacement, configurations spatiales, utilisations et associations ou significations culturelles qui contribuent à la valeur patrimoniale d'un lieu et qui doivent être conservées pour préserver la valeur patrimoniale du lieu. Les éléments caractéristiques peuvent être des aspects tangibles (matériaux, formes, emplacement et configurations spatiales) ou intangibles (utilisations et associations ou significations culturelles).

Pour de plus amples renseignements concernant les éléments caractéristiques et la rédaction de la section Éléments caractéristiques d'un Énoncé d'importance, consultez le document [Rédaction d'Énoncés d'importance : lignes directrices générales](#).

Rédaction de la section Éléments caractéristiques d'un secteur patrimonial

Pour tous les lieux patrimoniaux, y compris les secteurs patrimoniaux, les éléments caractéristiques doivent émaner des valeurs patrimoniales définies pour le site et être étroitement liés à celles-ci. Si un élément n'est pas lié aux valeurs patrimoniales associées au site, il ne peut être considéré comme un élément caractéristique.

Les éléments caractéristiques d'un secteur doivent être liés à l'ensemble de celui-ci. L'identification des éléments caractéristiques est un processus sélectif, et seules les caractéristiques qui évoquent conjointement les valeurs patrimoniales fondamentales du secteur doivent être incluses.

Compte tenu de l'envergure et des nombreuses caractéristiques de la plupart des secteurs patrimoniaux, il sera impossible de dresser la liste de tous les éléments caractéristiques du secteur. Il est donc particulièrement important, lorsqu'il est question de secteurs, de décrire les éléments selon des catégories ou des types généraux. Le rédacteur devrait utiliser un langage inclusif pour suggérer les éléments appartenant à ce type, plutôt que de tenter d'énumérer tous les éléments. Il peut également être utile de regrouper les éléments caractéristiques selon les valeurs patrimoniales ou les divisions géographiques du secteur. En outre, le rédacteur doit s'attarder plus particulièrement aux caractéristiques qu'il estime être les plus importantes pour la préservation de la valeur patrimoniale de l'ensemble du secteur.

Dans le cas des secteurs patrimoniaux, c'est généralement la relation entre les éléments, tout autant que les éléments eux-mêmes, qui exprime le plus clairement la valeur patrimoniale. Notons par exemple le regroupement des édifices ou des structures d'un certain type sur un emplacement géographique, la relation entre les rues et les éléments topographiques naturels ou l'utilisation de toutes les structures dans un même endroit pour une fonction commune.

Les éléments caractéristiques propres aux secteurs patrimoniaux sont notamment les suivants :

- la configuration spatiale des ressources clés dans le secteur. Comme l'agencement des édifices et des structures, des rues et des pâtés de maisons, et des plantations et éléments paysagers;
- l'aménagement urbain du secteur, y compris la configuration des rues, les systèmes de circulation et la relation entre les espaces verts et les secteurs bâtis;
- les typologies importantes des édifices et des structures du secteur;
- les caractéristiques physiques particulières des édifices et des structures du secteur, définies par la taille, la forme, le design et la finition;
- les principaux matériaux de construction, les techniques de construction et le savoir-faire artisanal appliqués aux édifices et structures du secteur;
- les plantations et les éléments paysagers importants du secteur, y compris les typologies, les caractéristiques physiques et les matériaux;
- la topographie naturelle du secteur;
- les points d'intérêt ou caractéristiques marquantes du secteur, y compris les points d'accès au site;
- la relation spatiale entre le secteur et son milieu environnant;
- la relation entre le secteur et son milieu culturel environnant;
- les fonctions et les utilisations traditionnelles qui se poursuivent dans le secteur;
- les associations ou les significations culturelles manifestées dans le secteur.

Exemples de sections Éléments caractéristiques :



[Arrondissement historique de Montréal](#), Montréal, Québec. Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 12 à la page 54.



[Arrondissement ecclésiastique de St. John's](#), St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador. Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 11 à la page 50.



[Maison Negrych](#), Gilbert Plains, Manitoba. Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 14 à la page 59.



ÉNONCÉ D'IMPORTANCE 11 : L'ARRONDISSEMENT ECCLÉSIASTIQUE DE ST. JOHN'S

Description du lieu patrimonial

L'arrondissement ecclésiastique de St. John's est une grande parcelle de terrain linéaire située au cœur de St. John's, dans l'un des plus vieux secteurs de la ville. L'arrondissement comprend des églises, des couvents, des monastères, des écoles, des lieux de rencontre fraternelle et des cimetières, et évoque un panorama urbain composé d'ouvrages de maçonnerie imposants de divers styles architecturaux. Au sein de ce paysage urbain et de ces nombreux espaces verts configurés en harmonie avec la nature se trouvent quelques-unes des « églises mères » du XIX^e siècle les plus importantes de la province, qui représentent la plupart des grandes confessions présentes à Terre-Neuve-et-Labrador. Les édifices sont de différentes tailles et étendues et présentent des degrés de formalité divers. L'importante vocation éducative de l'arrondissement est illustrée par l'utilisation continue de nombreux édifices à leur fin prévue, dont les écoles et les églises. L'arrondissement s'étend sur plus de 25 hectares. L'évolution naturelle du secteur s'exprime par son architecture et ses espaces verts aux arbres mûrs, et les nouveaux édifices bâtis dans les limites de l'arrondissement ont été conçus de manière à s'agencer aux styles des édifices d'origine. La reconnaissance est purement commémorative et inclut tous les édifices, les terrains, les éléments paysagers et les structures qui se trouvent à l'intérieur des limites.

Valeur patrimoniale

Il existe un lien historique étroit entre l'arrondissement ecclésiastique de St. John's et la religion et l'éducation à Terre-Neuve-et-Labrador. L'ensemble d'édifices ecclésiastiques et de lieux de rencontre fraternelle qui compose l'arrondissement représente le rôle central que les églises exercent dans la société de St. John's sur les plans spirituel, éducatif, caritatif, politique et récréatif depuis plus de 175 ans. Bien que nombre de ces fonctions historiques aient été prises en charge par le gouvernement provincial, le secteur continue de contribuer largement au bien-être de la collectivité par l'intermédiaire des diverses écoles et églises dont les installations répondent à de nombreux besoins culturels et sociaux, notamment en matière d'expression. L'arrondissement constitue le centre spirituel de St. John's et des religions fondatrices, et de nombreux groupes de différentes confessions ou non-religieuses y organisent des activités culturelles et sociales.

L'arrondissement ecclésiastique de St. John's possède également une valeur historique en raison de ses liens avec les chefs religieux qui dirigeaient les activités quotidiennes de la ville. Dans une ville dont la population a déjà été divisée en fonction des différentes confessions religieuses, les édifices et groupement d'édifices sont associés à des personnages importants qui ont siégé à la tête du pouvoir religieux et à la population qu'ils dirigeaient. Les groupes d'édifices, regroupés selon les confessions, font ressortir à la fois les différences et les similitudes entre chacun des groupes religieux à une même époque. Les édifices demeurent, rappelant indéniablement et de façon durable les institutions religieuses responsables de leur construction et l'apport à la collectivité, tant positif que négatif, de ces institutions.

La valeur esthétique de l'arrondissement ecclésiastique de St. John's réside dans les styles formels,

l'étendue et l'emplacement des édifices, les éléments paysagers et les structures, qui montrent les rôles et la prédominance de la religion dans l'histoire et le développement de la capitale. L'aspect visuel global du secteur repose quant à lui sur l'utilisation de divers matériaux, styles architecturaux, espaces verts et statues. On ne construit plus, de nos jours, des quartiers comme l'arrondissement ecclésiastique de St. John's. Là où la religion a joué un rôle crucial et fondamental dans le développement de la collectivité, les édifices témoignent de cette influence. La valeur esthétique réside également dans l'utilisation de matériaux naturels et durables qui prédominent dans le paysage de l'arrondissement. Les édifices, construits de pierre et de brique, pointent vers le ciel avec leurs flèches et leurs tours, tout en demeurant fermement ancrés dans leurs solides fondations. Les divers ornements, statues, stèles funéraires, monuments et clôtures, combinés aux arbres mûrs et à l'utilisation généreuse des espaces verts, s'agencent pour former un tout harmonieux.

L'arrondissement ecclésiastique de St. John's démontre sa valeur environnementale de plusieurs façons. L'arrondissement constitue un point de repère pour les pêcheurs. Situés sur un terrain fortement pentu, les édifices de pierre et de granite s'élèvent au-dessus du port, indiquant la voie à suivre aux pêcheurs qui entrent dans le port de St. John's au retour de leur lieu de pêche. Ce point de repère est toujours utilisé à ce jour, et la collectivité accorde une grande valeur aux vues que le port offre sur l'arrondissement et que l'arrondissement offre sur le port. La valeur environnementale du site réside également dans les allées piétonnières, la proximité des édifices entre eux et les ruelles qui rappellent le St. John's du XIX^e siècle; une tendance qui n'existe pas dans les nouvelles parties de la ville. Le secteur a été choisi intentionnellement par les premiers chefs religieux afin de souligner la position dominante des églises. Les grandes églises de pierre abritaient les leaders de la société qui, dans leur sagesse infinie, pouvaient observer la population de haut et lui imposer ses lois et ses règles. L'emplacement des édifices ecclésiastiques forçait délibérément les moins éclairés à lever les yeux vers l'église : ce qui se voulait le pendant concret d'un concept figuré.

Source : St. John's Ecclesiastical District Ward 2, Recognition in the St. John's Municipal Plan, St. John's Municipal Plan Amendment No. 29, 2005 CD R2005-04-26/11.

Éléments caractéristiques

Tous les éléments liés à la variété et à l'utilisation de designs et de styles architecturaux souvent caractéristiques de chaque confession religieuse, y compris sans s'y limiter :

- les ouvrages de maçonnerie de styles néo-gothique, classique, roman tardif, Second Empire et géorgien;
- la grande qualité du savoir-faire artisanal;
- l'utilisation d'éléments architecturaux caractéristiques de styles architecturaux particuliers, tels que les fenêtres et les embrasures en cintre de la cathédrale anglicane néo-gothique et le motif de croix latine de la basilique catholique de style roman tardif;
- l'utilisation de symboles et d'inscriptions gravées comme celles que l'on retrouve sur l'édifice de la BIS (Benevolent Irish Society) sous la forme de statues et de maçonnerie de pierre taillée sur la façade extérieure de l'édifice;
- les éléments décoratifs qui illustrent la grandeur des édifices, y compris les vitraux, les tours, les flèches, les clochers, l'arche de la basilique, les vestibules majestueux et les généreux espaces verts;
- la nature dominante des flèches dans un secteur où elles font saillie parmi les édifices bas;
- les diverses formes de toits, fenêtres, embrasures, formes, tailles et orientations.

Tous les éléments qui se rapportent à l'utilisation prédominante de matériaux durables de haute qualité et à la variété de ces matériaux, notamment :

- l'intégration de pierre de granite et de chalcantithe taillée localement dans les ouvrages de maçonnerie;
- l'intégration de pierre importée dans les ouvrages de maçonnerie;
- l'utilisation d'ardoise et d'autres matériaux durables.

Tous les éléments liés à l'emplacement du secteur, y compris :

- l'emplacement en évidence sur une colline ou une pente, rendant le site visible et symbolique;
- les vues prenantes sur le secteur et que le secteur offre sur les environs;
- la configuration des éléments organiques et la possibilité de percevoir les schèmes naturels d'utilisation des terres et les voies de circulation;
- la relation entre les grands édifices religieux et institutionnels, et leur environnement immédiat;
- l'interrelation des édifices et leur regroupement selon les confessions, comme le regroupement des édifices de l'Église catholique, dont le couvent, le monastère, l'église et l'école.

Tous les éléments uniques et particuliers qui définissent le long historique religieux et éducatif du secteur, y compris :

- les éléments paysagers, tels que les murs, les clôtures, les statues, les stèles funéraires, l'arche de la basilique et les monuments;
- l'interrelation des édifices, notamment la proximité du Presentation Convent, de la basilique, du monastère et de l'école St. Bon's, et la possibilité d'accéder à chacun de ces lieux par des voies piétonnières tracées depuis plus de 175 ans, et par des portes arrière et des ruelles;

- les voies piétonnières boisées, officielles ou non, et les monuments, y compris les sentiers naturels qui sillonnent les cimetières;
- l'ouverture du paysage.

Tous les éléments liés à l'utilisation continue du secteur, y compris :

- l'utilisation du site à des fins religieuses, éducatives ou culturelles par la collectivité.



ÉNONCÉ D'IMPORTANCE 12 : ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DE MONTRÉAL

Description du lieu patrimonial

L'arrondissement historique de Montréal, décrété en 1964 et agrandi en 1995, couvre un territoire urbain qui s'étend sur environ 1 400 mètres d'est en ouest et 800 mètres du nord au sud. Il englobe la ville autrefois fortifiée, des parcelles des anciens faubourgs, le secteur de la pointe à Callière et le Vieux-Port. Le quartier est délimité par la rue Saint-Antoine au nord, le fleuve Saint-Laurent au sud, le faubourg Québec avec les rues Saint-Hubert et Saint-André à l'est, et le faubourg des Récollets avec les rues McGill, De Longueuil et des Soeurs-Grises à l'ouest.

L'arrondissement est situé dans la partie sud de l'île de Montréal, en aval des rapides de Lachine. Le relief est marqué par la présence d'une terrasse élevée le long du fleuve et du coteau Saint-Louis en retrait. La trame, plus ou moins orthogonale, forme un réseau de rues étroites et de voies plus larges qui encadrent des places publiques.

L'arrondissement est caractérisé par la densité de sa trame, les dimensions imposantes des bâtiments et la diversité des fonctions qui s'y retrouvent. Il compte 557 édifices et vestiges construits à différents moments entre le XVII^e siècle et le XX^e siècle. Entrepôts, bâtiments religieux, édifices à bureaux, banques, sièges sociaux de compagnies, palais de justice et autres édifices institutionnels forment un paysage architectural diversifié, rendu harmonieux par l'omniprésence de la pierre calcaire grise.

L'arrondissement comprend de nombreux biens culturels classés ou reconnus et compte plusieurs sites archéologiques, témoins de l'occupation amérindienne et euroquébécoise.

Valeur patrimoniale

La valeur patrimoniale de l'arrondissement repose sur son importance historique. Berceau de la métropole économique et culturelle du Québec, ce lieu possède une densité historique remarquable en raison de ses renouvellements successifs, dont il conserve les traces. Fréquentée par les Amérindiens depuis la préhistoire, Montréal est fondée en 1642 par Paul de Chomedey de Maisonneuve (1612-1676). D'abord établissement missionnaire, la cité devient la tête de pont de la traite des fourrures en raison de sa position géographique privilégiée. Les bouleversements politiques du XVIII^e siècle, l'aménagement de son port, la révolution industrielle et celle des transports au cours du XIX^e siècle font du Vieux-Montréal le cœur de la métropole industrielle et financière du Canada et la vitrine du capitalisme canadien. Le déclin du Vieux-Montréal s'amorce toutefois au tournant du XX^e siècle et s'accroît à la suite de la Seconde Guerre mondiale. Après une période de quasi-abandon de la fonction résidentielle, on pose un nouveau regard sur ce lieu d'histoire. Au fil des ans, les efforts conjugués de mise en valeur urbaine ont fait de ce territoire un important pôle culturel, social et touristique de la ville de Montréal.

La valeur patrimoniale de l'arrondissement repose aussi sur l'intérêt de sa trame et de son lotissement. Ce lieu conserve ses caractéristiques des XVII^e et XVIII^e siècles, notamment les traces de la ville coloniale fortifiée, malgré l'évolution du cadre bâti. Sa trame s'est développée principalement en trois étapes. Le sulpicien François Dollier de Casson (1636-1701) trace les premières rues en 1672 avec l'aide

du notaire-arpenteur Bénigne Basset Des Lauriers (v. 1639-1699). Le territoire s'organise alors autour de trois rues parallèles au fleuve et de sept rues perpendiculaires qui forment un plan plus ou moins orthogonal. Les ordonnances des intendants définissent ensuite les rapports entre la rue et les bâtiments et déterminent notamment l'alignement des constructions. Enfin, le Plan des commissaires, élaboré en 1804, marque la trame par l'aménagement d'une terrasse le long du fleuve, l'agrandissement du Champ-de-Mars et la création de voies plus larges. L'arrondissement est donc un bon exemple de préservation d'une trame urbaine ancienne.

La valeur patrimoniale de l'arrondissement repose également sur l'intérêt de son architecture. Les bâtiments, dont certains ont été construits au XVIIe siècle, témoignent de ses différentes fonctions et de ses mutations. Les immeubles les plus anciens - habitations et édifices conventuels - qui datent de l'époque de la Nouvelle-France présentent une maçonnerie en pierre et des toits à pignon. Les nombreux édifices d'inspiration classique du Régime britannique sont caractérisés, entre autres, par la pierre calcaire grise. L'architecture éclectique du XIXe siècle s'observe dans les édifices à bureaux, banques, sièges sociaux de compagnies d'assurances et palais de justice. L'arrondissement compte enfin quelques bâtiments d'intérêt du XXe siècle, notamment des édifices art déco, rationalistes et fonctionnalistes.

La valeur patrimoniale de l'arrondissement repose en outre sur sa richesse archéologique. La situation et la topographie du site ont favorisé de multiples établissements à cet endroit depuis 3 000 ans, et l'archéologie permet de se représenter les anciens paysages et de comprendre l'évolution de l'arrondissement. Les vestiges amérindiens témoignent des activités de chasse et de pêche et de l'utilisation du lieu pour des foires commerciales au cours de la préhistoire. Quant aux vestiges euroquébécois, ils permettent de retracer les diverses occupations commerciale, religieuse, militaire, institutionnelle, industrielle, domestique, artisanale et agricole depuis le XVIIe siècle.

Source : Ministère de la Culture et des Communications du Québec, 2004.

Éléments caractéristiques

Les éléments clés de l'arrondissement liés aux valeurs historique et archéologique incluent notamment :

- la situation stratégique dans la ville de Montréal, dans un quadrilatère comprenant l'ancienne ville fortifiée, le secteur de la pointe à Callière et le Vieux-Port, le long du fleuve Saint-Laurent, en aval des rapides de Lachine;
- la richesse archéologique permettant de retracer l'occupation humaine depuis 3 000 ans, de se représenter les anciens paysages et de comprendre l'évolution de l'arrondissement;
- les portions intactes offrant un potentiel archéologique;
- les grandes fonctions urbaines représentées (fonctions résidentielle, commerciale, religieuse, militaire, institutionnelle, industrielle, domestique, artisanale et agricole).

Les éléments clés de l'arrondissement liés à l'intérêt de sa trame urbaine et de son lotissement incluent notamment :

- le réseau viaire plus ou moins orthogonal;
- les étroites voies publiques parallèles ou perpendiculaires au fleuve telles que tracées par Dollier de Casson;
- les trois artères plus importantes (rues de la Commune, Saint-Antoine et McGill) bordant l'arrondissement au sud, au nord et à l'ouest et découlant du Plan des commissaires;
- l'alignement des bâtiments par rapport à la voie publique;

- la haute densité d'occupation du sol;
- la mitoyenneté des constructions;
- l'aménagement de cours ou de courettes intérieures dans certains secteurs;
- le retrait par rapport à la rue de certains édifices administratifs et publics;
- la relation entre le lot et la rue se manifestant par la présence de marches, de portes cochères, de grilles, de servitudes de passage et de plusieurs entrées, à savoir une sur chaque façade donnant sur la rue;
- les places du Régime français, transformées en squares au XIXe siècle, puis dans certains cas reconfigurées au XXe siècle.

Les éléments clés de l'arrondissement liés à la valeur d'architecture incluent notamment:

- le corpus architectural riche et diversifié associé à plusieurs époques de construction, du Régime français au XXe siècle;
- les gabarits hétérogènes, très variables tout particulièrement quant à la hauteur;
- l'utilisation de matériaux traditionnels marquée par une prédominance de la pierre calcaire grise jusqu'en 1850, puis par une grande variété de types de pierre;
- la présence de bâtiments du Régime français présentant des structures généralement basses (un ou deux étages), des toitures à deux versants ou à croupes de pente moyenne, des murs de moellons grossièrement équarris, des cheminées dans la continuité des murs pignons, des murs coupe-feu et des fenêtres en bois à battants et à petits carreaux;
- la forte proportion de bâtiments du Régime britannique d'inspiration classique se distinguant par l'emploi de la pierre de taille, la composition symétrique des façades, le rappel des ordres classiques (dorique, ionique, corinthien), les frontons et les chaînages d'angle;
- l'empreinte de l'architecture éclectique du XIXe siècle, visible notamment dans les bâtiments commerciaux, industriels, institutionnels et les édifices à bureaux, reconnaissables à leur structure mixte de bois, de fonte et de pierres, leurs larges baies, leur toit plat, leur corniche épaisse, débordante et souvent très ornementée et l'emploi de la brique rouge;
- plusieurs bâtiments du XXe siècle notamment des édifices art déco, rationalistes et fonctionnalistes;
- la richesse de l'ornementation et de la sculpture associées aux édifices prestigieux de la fin du XIXe et du début du XXe siècle.



ÉNONCÉ D'IMPORTANCE 13 : DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE I, TRURO, NOUVELLE-ÉCOSSE

Description du lieu patrimonial

Le District de conservation du patrimoine I se compose d'un quartier de 34 résidences de la fin de l'époque victorienne, construites entre 1871 et 1938, et situées sur les rues Muir, Faulkner, Pleasant et Victoria dans le noyau urbain de Truro, en Nouvelle-Écosse. La reconnaissance du District de conservation du patrimoine comprend tous les édifices précisés et les propriétés sur lesquelles ils se trouvent. Quatre des propriétés faisant partie du District ont été déclarées sites historiques individuellement.

Valeur patrimoniale

On accorde une valeur patrimoniale au District de conservation du patrimoine I parce qu'il s'agit d'une représentation du Truro de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, à l'époque de sa croissance rapide à titre de centre ferroviaire et industriel. Le District se compose d'immeubles résidentiels dans lesquels résidaient à l'origine les employés de chemin de fer, les marchands et les commerçants. Il a conservé le plan routier historique élaboré à l'époque où les grandes propriétés du centre-ville ont été divisées en petites parcelles de terrain afin de répondre à la demande en matière de logements près des gares de triage. À bien des égards, l'évolution du District au fil des ans et l'histoire des gens qui y ont vécu reflètent l'évolution de la ville et de son économie.

Le District est également considéré comme l'un des quartiers résidentiels du XIX^e siècle les mieux préservés en Nouvelle-Écosse. Construites entre 1871 et 1938, les résidences présentent une grande variété de styles architecturaux de la fin de l'époque victorienne, tout en conservant une grande uniformité sur le plan de la taille, de l'emplacement, des matériaux et de l'utilisation. Cette uniformité s'observe particulièrement dans les dernières résidences érigées dans le District, puisque celles-ci ont été construites de manière à s'harmoniser avec les édifices plus anciens.

Source : Service de la planification, Ville de Truro, dossier 10MNS0048

Éléments caractéristiques

Les éléments caractéristiques du District de conservation du patrimoine I de Truro se composent d'une variété d'éléments qui revêtent une importance particulière quant à la conservation de la valeur patrimoniale du District, notamment :

- le plan routier historique du secteur;
- l'étroitesse des rues Muir, Faulkner et Arlington, qui croise les deux précédentes;
- les immeubles résidentiels d'un étage et demi ou de deux étages, construits selon le style de la fin de l'époque victorienne, et qui présentent des matériaux, une taille, un emplacement par rapport à la rue et des détails architecturaux semblables;
- les plaques de rue distinctives qui délimitent le District;

- tous les édifices qui figurent dans le règlement et le plan établis par la Ville relativement au District de conservation du patrimoine.



ÉNONCÉ D'IMPORTANCE 14 : MAISON NEGRYCH

Description du lieu patrimonial

La ferme Negrych a été établie en région éloignée entre 1897 et 1910. Elle se trouve sur la rive nord-est de la sinueuse Drifting River, à mi-chemin entre le parc national du Mont-Riding et le parc provincial du mont Duck. La ferme est traversée par un sentier longtemps utilisé par les Autochtones puis par les colons ukrainiens de la région. La reconnaissance provinciale s'applique aux dix édifices en bois qui subsistent, à un petit verger et à la grande parcelle que les Negrych occupaient.

Valeur patrimoniale

L'impressionnante propriété Negrych, qui comprend la maison familiale, le pavillon, les granges, les greniers et les édifices qui les entourent, constitue l'ensemble le plus complet et le mieux conservé au Canada de dépendances agricoles de l'époque des colons ukrainiens. On y trouve aussi la plus vieille résidence manitobaine connue, érigée selon la tradition vernaculaire ukrainienne. Construite presque exclusivement de matériaux naturels, la maison isolée témoigne de traditions de diverses régions de l'Ukraine, notamment la dispersion des édifices, la maison traditionnelle de trois pièces, les murs enduits de boue et les exemples d'artisanat et de conception indigènes. Dans le pavillon de 1908, on trouve le seul exemple connu au Manitoba de toit traditionnel de style est-européen, ainsi qu'un rare exemple de four en terre cuite ou « peech », caractéristique des maisons ukrainiennes de l'époque. Un petit verger héberge toujours un éventail de fruits et d'herbes qui contribuent activement à la connaissance de la culture alimentaire ukrainienne. Exploitée selon les traditions et jamais exposée à la modernisation, la propriété a été occupée sans interruption par des membres de la famille Negrych jusqu'en 1990 et, depuis 1991, a été restaurée par des bénévoles des environs qui en ont fait un musée voué à l'histoire des premiers Ukrainiens du Manitoba.

Source : Procès-verbal du Conseil manitobain du patrimoine, 23 mai 1987

Éléments caractéristiques

Les éléments clés qui définissent le caractère patrimonial du site de la maison Negrych sont notamment :

- son emplacement à proximité de la Drifting River, dans un mélange de zones boisées et de zones défrichées, au coin intérieur d'un quart de section de terrain, auquel on accède par un sentier étroit, à 21 km au nord de Gilbert Plains;
- la dispersion des éléments de la ferme, dont les édifices sont situés des deux côtés du sentier de colonisation de la Drifting River, notamment les granges placées à proximité de la rivière;
- le verger, entièrement ceint d'une clôture de perche, sur un terrain en pente douce orienté vers le sud.

Les éléments clés qui définissent la tradition vernaculaire ukrainienne en ce qui touche les édifices et l'équipement de l'époque des colons qui se trouvent sur le site sont notamment :

- la simplicité des structures (disposition rectangulaire et en forme de boîte, la plupart étant recouvertes de toits à deux versants d'inclinaison moyenne) et les proportions et le fenêtrage distinctifs, dont les portes simples et les petites fenêtres rectangulaires;

- l'expression de bon aloi des matériaux, dont les billes rondes d'épinette et de mélèze équarries à la main des murs, avec encoignures chevauchées en saillie, les éléments de charpente comme les perches utilisées comme arbalétriers, les planches coupées grossièrement, les longs bardeaux verticaux dans les pignons, les toits aux avancées à découvert, la menuiserie simple, etc.;
- le plâtre fait main constitué d'argile, de paille et de fumier, utilisé pour le calfeutrage et la finition de certains murs extérieurs et intérieurs;
- les charnières, fixations et loquets de porte ingénieusement confectionnés en bois, et les outils fabriqués à la main, comme une faucheuse, un fléau et des outils pour marteler.

Les éléments clés qui définissent le caractère patrimonial de la maison, point d'intérêt de la ferme, sont notamment :

- l'orientation de l'habitation vers le sud, et les murs de la façade et du côté est revêtus de plâtre;
- les éléments extérieurs distinctifs, comme la présence de longs bardeaux dans les pignons, à la façon des habitants des Carpates;
- la disposition en trois pièces avec cuisine centrale, petite pièce à l'ouest et grande chambre-salle de séjour à l'est avec trappe d'accès à la cave à légumes;
- les finis et matériaux intérieurs, comme les poutres de plafond apparentes, les murs en plâtre blanc et les planchers de bois;
- les aménagements essentiels, comme le fourneau en fer (cuisine) et le poêle en fonte (salle de séjour), un lit en fer, une berceuse et une table à rallonge, ainsi que le mur sacré à l'est et ses trois images pieuses, etc.

Les éléments clés qui définissent le caractère patrimonial du pavillon de 1908 sont notamment :

- le toit traditionnel de style est-européen, caractérisé par des bardeaux d'un mètre fendus à la main et conçus pour laisser passer la fumée et tenir lieu de cheminée;
- le porche ou abri du côté est, construit de longues planches verticales s'élevant en pente du sol jusqu'à l'avancée de toiture;
- la grande pièce unique avec sol de terre battue;
- les aménagements, dont l'imposant four de bois et d'argile, ventilé latéralement par le porche, le lit en bois confectionné à la main, etc.

Les éléments clés qui définissent le caractère patrimonial des superbes granges sont notamment :

- le respect des exigences de protection élémentaire – murs de billes de bois bien ajustées, stalles du rez-de-chaussée confectionnées grossièrement, espaces généreux des greniers du niveau supérieur, etc.;
- la grange rattachée de 1908 et deux édifices reliés simplement par le prolongement du toit de l'un d'eux, avec un espace commun pour le foin;
- la confection de la porte et des loquets en bois, avec des charnières de perche qui pivotent dans des cavités de bois.



ÉNONCÉ D'IMPORTANCE 15 : LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU QUARTIER EXCHANGE DE LA BOURSE

Description du lieu patrimonial

Le quartier de la Bourse est un centre d'affaires et d'entreposage à construction dense qui date du tournant du siècle et comprend environ 150 immeubles englobant 20 pâtés de maisons. Il fut construit en grande partie de 1880 à 1913 et reflète des méthodes de construction et des styles architecturaux modernes. Le caractère intact de son plan quadrillé à construction dense, avec ses nombreuses structures de maçonnerie compactes à hauteur limitée, l'aménagement intensif des terrains urbains et l'utilisation des styles architecturaux assez élaborés du tournant du siècle, donnent à ce quartier une identité distincte au sein de la ville. La désignation se rapporte aux bâtiments et au paysage contributifs situés dans les limites du quartier.

Valeur patrimoniale

Le LHNC du quartier de la Bourse a été désigné pour les raisons suivantes :

- il illustre le rôle important de la ville comme centre de commerce des grains et de gros, centre financier et centre manufacturier pendant la période historiquement importante du développement de l'Ouest - entre 1880 et 1913, période durant laquelle Winnipeg est devenue la porte d'entrée de l'Ouest canadien et la métropole de la région;
- le quartier, qui a des limites bien définies et qui est en grande partie dépourvu de structures de la période d'après 1913, contient toute une série de ressources bâties importantes sur le plan architectural, qui témoignent du rôle économique important de la ville dans l'Ouest. Le caractère collectif de ce patrimoine bâti est distinct et relativement intact.

La valeur patrimoniale du quartier, qui a été reconnue pour les raisons décrites ci-dessus, réside dans le fait que le quartier illustre un centre d'affaires et d'entreposage du tournant du siècle qui est densément construit et reflète les méthodes de construction et les styles architecturaux de l'époque.

Source : Commission des lieux et monuments historiques du Canada, procès-verbal, juin 1996

Éléments caractéristiques

Parmi les caractéristiques qui confèrent à ce lieu sa valeur patrimoniale, notons :

- la construction relativement dense basée sur les systèmes de lots s'étendant jusqu'à la rivière Rouge;
- les bâtiments, situés à l'intersection des rues, construits suite à l'aménagement intensif des terrains;
- la masse compacte de la majorité des immeubles (de trois à sept étages de haut à l'exception des gratte-ciel construits le long de la rue Main);
- la nature contiguë des bâtiments;
- les types d'immeubles fonctionnels associés à l'entreposage, au financement, au commerce des grains et à la fabrication;
- les styles architecturaux populaires au tournant du siècle, notamment le style néo-roman, le style néo-italien, les styles Beaux-Arts et le style Chicago;

- la prédominance des corniches élaborées ornant les façades principales, les fenêtres originales et les baies de chargement;
- les méthodes de construction avancées, notamment la charpente d'acier et les matériaux anciens incombustibles;
- les matériaux de maçonnerie, notamment les matériaux de construction locaux comme la brique jaune et la pierre à chaux de Tyndall, et les matériaux importés tels que la terre cuite, la brique rouge, le granite et le grès;
- les bâtiments donnant généralement sur plusieurs rues en raison de la disposition et de la configuration de leurs terrains.



ÉNONCÉ D'IMPORTANCE 16 : DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE FORT YORK

Description du lieu patrimonial

Le district de conservation du patrimoine Fort York (le fort) a été établi en 1793, lors de la fondation de York (Toronto) et constitue un vaste paysage culturel. Situé au centre-ville de Toronto, il comprend un système périphérique dont faisait usage les défenses militaires au XIX^e siècle, un certain nombre de structures et d'édifices militaires historiques, ainsi qu'un espace vert qui s'étend à l'extérieur de l'enceinte du fort et qui, anciennement, comprenait une partie de la réserve régulière de la garnison et des champs de tir (glacis). Situé sur un terrain stratégique de forme triangulaire qui, à l'origine, était bordé par le lac Ontario au sud et le ruisseau Garrison à l'est et au nord, le paysage a changé radicalement depuis la fondation du fort.

En juin 1973, le conseil municipal de la Ville de Toronto a ajouté le Fort York au premier inventaire des biens patrimoniaux de la ville. Ensuite, en 1985, toute l'enceinte du Fort York a été désignée district de conservation du patrimoine. En 2004, les limites du district ont été élargies afin d'inclure une plus grande partie du paysage environnant et le manège militaire de Fort York, qui était situé à l'extérieur des murs du fort. Le district est délimité au nord par les lignes de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, à l'est par la rue Bathurst, au sud par le boulevard Fort York et la rue Fleet, et à l'ouest par l'avenue Strachan; cependant, certaines parties du district s'étendent au-delà de l'avenue Strachan et de la rue Bathurst, à l'est et à l'ouest respectivement.

Le district, ainsi que le parc commémoratif Victoria, à proximité, a également été reconnu par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada comme un lieu historique national.

La Ville de Toronto est propriétaire du Fort York historique et l'exploite en tant que musée.

Valeur patrimoniale

Le district de conservation du patrimoine Fort York présente une valeur patrimoniale puisqu'il est associé à de nombreux événements survenus à l'échelle locale, nationale et internationale, dont la fondation de Toronto, qui a eu lieu lorsque York a été nommée la capitale de la province et qu'une garnison a été établie au site actuel du fort.

Pendant plus de 90 ans, le district a constitué la plus importante défense militaire et portuaire de la région de Toronto. On associe également celui-ci à la crise de l'ancienne frontière nord-ouest (de 1787 à 1796) et à la crise de Mississauga (de 1797 à 1798). Durant la guerre de 1812, deux actions militaires importantes se sont déroulées au fort. De plus, ce site revêt une grande importance à l'échelle internationale puisqu'il comprend un cimetière et un champ de bataille historiques relativement intacts. La destruction de la maison du gouvernement, qui avait été aménagée dans le fort en tant que centre de l'autorité exécutive de la province, et le pillage de York ont mené à des représailles, dont le raid sur Washington, le pillage de la capitale des États-Unis et l'incendie de la Maison-Blanche.

Le fort est associé à de nombreux personnages et organisations historiques de cette époque, y compris

les Queens Rangers (qui ont construit le fort), le lieutenant-gouverneur John Graves Simcoe (qui a fondé York et fait construire le fort), Elizabeth Simcoe, le major général Isaac Brock (qui a amélioré les fortifications), le brigadier-général américain Zebulon Pike (mort durant la bataille de York), le colonel Roger Sheaffe (commandant du fort lors de la bataille de York), l'évêque John Strachan et le lieutenant-colonel Ralph Bruyeres (l'ingénieur militaire qui a reconstruit le fort).

Au cours des années qui ont suivi, le fort a été renforcé en temps de crise, notamment en 1838 à la suite des troubles civils, durant l'invasion des Fenians et lors des tensions anglo-américaines des années 1860. Au cours de la Guerre des Boers et de la Première Guerre mondiale, le fort a servi de site d'enrôlement. Le manège militaire de Fort York, d'une grande valeur architecturale, a été aménagé en dehors de l'enceinte du fort par Marani, Lawson et Morris en 1933. Celui-ci est associé à plusieurs régiments militaires canadiens qui ont servi au cours de différents conflits du XX^e siècle, dont les Queens York Rangers, le Toronto Scottish Regiment et le Royal Regiment of Canada.

Outre son importance sur le plan militaire, le fort possède une valeur particulière parce qu'il est étroitement associé au développement de la ville de Toronto. La présence de la garnison au fort, au cours du XIX^e siècle, a joué un rôle important sur les plans économique et culturel dans la ville. Notamment en raison de son emplacement, le fort a eu une incidence notable sur la venue du chemin de fer dans les années 1850, le remblayage du lac, la nature et l'emplacement des industries qui se sont établies et l'aménagement des rives. Dans les années 1930, le gouvernement y a subventionné des projets de création d'emplois artificiels, caractéristiques de la Grande Crise au Canada.

Le fort possède également une importance particulière en raison de son association avec les débuts du mouvement de préservation à Toronto et ailleurs. En 1889, la Ville a demandé au gouvernement fédéral de lui transférer la propriété du Vieux Fort afin que celui-ci puisse être préservé et conservé, compte tenu de son association avec les origines de la ville. En 1907, des associations du patrimoine et des groupes de citoyens de la région se sont battus pour empêcher l'aménagement de voies de tramway dans le fort. La propriété du fort a été transférée à la Ville en 1909; il s'agissait de la seule fortification urbaine importante au Canada dont la propriété avait été transférée à une municipalité. Dans le cadre du bicentenaire de la Ville, celle-ci a restauré le fort (1932-1934) pour en faire le premier site patrimonial militaire exploité par une municipalité au Canada. Le site a ouvert ses portes en tant qu'attraction touristique en 1934. En 1959, le fort a échappé à la destruction lorsque le Gardiner Expressway a été détourné. Le site est par le fait même devenu un point de ralliement du mouvement de préservation et a insufflé l'élan nécessaire à la fondation du Toronto Historical Board. De nombreux organismes et défenseurs du patrimoine ont été affiliés au fort, qui est maintenant le plus vieil ensemble d'édifices préservés de la ville. Ce site occupe une place symbolique dans l'histoire de la préservation et des musées en Ontario et au Canada.

Source : City of Toronto Fort York HCD Study Report; By-laws 420-85/541-2004

Éléments caractéristiques

Parmi les éléments caractéristiques qui confèrent au district de conservation du patrimoine Fort York sa valeur patrimoniale, notons :

- son emplacement, à proximité du ruisseau Garrison et de l'ancien rivage du lac Ontario;
- sa relation contextuelle continue avec le paysage urbain changeant;
- les éléments paysagers et les espaces verts qui se trouvent à l'intérieur et à l'extérieur de l'enceinte du fort, y compris le terrassement fortifié;
- la topographie, y compris les vestiges du réseau de ravins du ruisseau Garrison;

- les ressources archéologiques connexes à l'intérieur et à l'extérieur de l'enceinte;
- les murs du fort et les édifices militaires du début du XVIII^e siècle, dont le blockhaus 1 (1813), le blockhaus 2 (1813), la poudrière est (1814), la poudrière en pierre (1815), les casernes bleues (1814) reconstruites en 1932 et 2000, le quartier et le mess des officiers en brique (1815), la caserne nord (1814) et la caserne sud (1814);
- les murs de pierre bâtis pendant la reconstruction du fort en 1932-1934;
- le chemin Garrison;
- le cimetière militaire sur l'avenue Strachan;
- le manège militaire de Fort York (1933).

LIGNES DIRECTRICES POUR LES SITE ARCHEOLOGIQUES ET LES LIEUX COMPRENANT UNE COMPOSANTE ARCHEOLOGIQUE

INTRODUCTION

Contexte

Les sites archéologiques et les lieux comprenant une composante archéologique possèdent des caractéristiques et des besoins particuliers en matière de conservation. Ces besoins doivent être abordés dans les Énoncés d'importance destinés au Répertoire canadien des lieux patrimoniaux (RCLP). À l'inverse d'autres lieux, comme des édifices historiques et des secteurs patrimoniaux, l'ampleur, le contenu et la structure d'un site archéologique peuvent n'être que partiellement connus au moment de la reconnaissance officielle. Des recherches plus approfondies, qui prendront des années, voire des décennies, seront nécessaires pour déterminer la nature et la valeur exactes du site. Dans l'intervalle toutefois, un nombre suffisant de recherches existantes permet à une juridiction d'être persuadée que le site a de l'importance et qu'il est fort probable que des renseignements importants pourront en être tirés lorsque des études plus approfondies seront effectuées.

Objectif des lignes directrices

Ces lignes directrices abordent la question de la rédaction d'Énoncés d'importance pour des lieux patrimoniaux qui revêtent une importance en raison de leur nature archéologique et pour des lieux comprenant une composante archéologique.

Les lignes directrices en matière d'archéologie se veulent des compléments du document [Rédaction d'Énoncés d'importance : lignes directrices générales](#). Ces lignes directrices seront particulièrement utiles aux personnes responsables de la rédaction des Énoncés d'importance qui ne sont pas archéologues, et pour qui les études archéologiques constituent un document de base.

Contenu des lignes directrices

Le présent document énonce les pratiques exemplaires relatives à l'intégration des exigences particulières des sites archéologiques dans les lignes directrices générales concernant la rédaction des Énoncés d'importance pour les lieux patrimoniaux à inscrire au RCLP. Les lignes directrices relatives aux sites archéologiques abordent les thèmes suivants :

- Compréhension des sites archéologiques
- Description du lieu patrimonial pour les sites archéologiques
- Valeur patrimoniale des sites archéologiques
- Éléments caractéristiques des sites archéologiques

COMPRÉHENSION DES SITES ARCHÉOLOGIQUES

Qu'est-ce qu'un lieu patrimonial?

Pour les besoins du Répertoire canadien des lieux patrimoniaux (RCLP), un lieu patrimonial peut être une structure, un bâtiment, un groupe de bâtiments, un arrondissement, un paysage, un site archéologique ou un autre lieu au Canada qui a été reconnu officiellement pour sa valeur patrimoniale. La reconnaissance de la valeur patrimoniale incombe à une autorité locale, provinciale, territoriale ou fédérale. Pour de plus amples renseignements sur les lieux patrimoniaux aux fins du RCLP, consultez le document [Rédaction d'Énoncés d'importance : lignes directrices générales](#).

Qu'est-ce que l'archéologie?

L'archéologie se divise en groupe d'activité, soit l'identification, l'évaluation, la documentation, l'analyse, la conservation et les fouilles. L'archéologie a trait autant aux sites eux-mêmes qu'aux collections qui s'y rapportent. Les collections sont composées notamment d'artefacts et de matériaux recueillis sur le site, de même que de documents écrits, visuels ou électroniques réunis ou créés par les archéologues.

Parmi les lieux patrimoniaux dont l'importance est déterminée en fonction de la valeur archéologique qu'ils comportent, notons les postes de traite des fourrures, les villages établis avant l'arrivée des Européens, les épaves, les forteresses, les anciens sites industriels et les sites spirituels. Afin de rédiger un Énoncé d'importance qui décrit effectivement l'importance de lieux aussi variés tout en précisant qu'ils comportent une valeur archéologique prouvée, il est nécessaire de bien comprendre l'archéologie, ainsi que le site lui-même.

L'archéologie est une discipline culturelle et scientifique au passé riche. Chaque juridiction canadienne possède une définition de l'archéologie qui lui est propre. Voilà qui lui permet de traduire sa situation géographique, juridique et sociale, et de décrire les différentes ressources et réalités culturelles que rencontreront les archéologues. Ces définitions ont toutefois un élément en commun, soit la présence d'activité humaine, de traces d'activité humaine ou d'occupation sur un site. Par conséquent, la définition adoptée par un groupe de travail national pour l'Initiative des endroits historiques (IEH) va comme suit :

Un site archéologique fait référence à un endroit particulier qui renferme sur ou dans le sol, ou sous l'eau, des vestiges d'une activité humaine survenue dans le passé.

La définition se doit d'être large afin d'englober l'éventail de lieux officiellement reconnus comme sites archéologiques ou lieux comprenant une composante archéologique. Les termes couramment utilisés pour décrire les sites qui revêtent une importance archéologique sont les suivants :

- vestiges archéologiques;
- vestiges;
- ruines;
- site archéologique;
- site sous-marin;
- épave.

Il est possible de trouver des restes humains sur certains sites archéologiques. Chaque juridiction possède ses lois et protocoles pour déterminer ce qu'il adviendra des restes humains trouvés et pour en évaluer la valeur scientifique. Au moment de rédiger des Énoncés d'importance ayant trait aux sites

archéologiques comportant des restes humains, le rédacteur doit consulter le registraire fédéral ou les registraires provinciaux et territoriaux, afin de déterminer s'il convient de faire mention des restes humains.

L'archéologie est une science qui exige l'analyse des ressources disponibles sur place. Selon l'état et la complexité du site, et les fonds disponibles, il peut s'écouler des années avant qu'une intervention archéologique ne soit achevée par un ou plusieurs archéologues principaux. Lorsque l'importance d'un site archéologique est formellement reconnue en cours d'intervention, un archéologue doit alors délimiter le site en fonction des renseignements dont il dispose à ce moment.

Terminologie

En tant que science, l'archéologie a recours à de nombreux termes techniques pour la description des méthodes utilisées et des résultats obtenus. Si le rédacteur d'un Énoncé d'importance doit utiliser des termes techniques dans l'une ou l'autre des sections de l'Énoncé, il doit s'assurer que le sens de ces termes peut être compris des profanes.

En plus de la terminologie scientifique, le rédacteur d'un Énoncé d'importance aura recours à des termes génériques dont le sens est propre au domaine de l'archéologie et qui permettent de décrire les éléments ayant une valeur patrimoniale et de justifier la reconnaissance.

Éventuelle

Les sites considérés comme comportant une valeur « éventuelle » comprennent les lieux patrimoniaux qui revêtent une importance archéologique et qui sont officiellement reconnus. Dans ce contexte, le terme « éventuelle » se décrit comme suit :

- les ressources archéologiques sont connues, mais n'ont toujours pas été examinées en profondeur;
- l'emplacement des ressources archéologiques est inconnu, mais l'existence de celles-ci peut être confirmée par des preuves tangibles et des hypothèses.

Valeur scientifique

La valeur scientifique d'un site se rapporte aux renseignements qu'il a révélés, ou qu'il révélera, quant aux modes de vie passés des humains, et qui enrichiront le domaine de l'archéologie ou d'autres disciplines. Cette valeur peut être déterminée à partir de l'intégrité du site, de son unicité, de sa complexité, de sa représentativité ou de son état de préservation. En outre, elle peut tenir compte des ressources éventuelles.

Collections

Dans le domaine de l'archéologie, les collections sont généralement composées d'objets et de documents. Un objet peut être un artefact, un échantillon ou tout autre matériau d'intérêt archéologique. Un document se rapporte à un média écrit, graphique, visuel ou électronique, créé ou recueilli, lié aux activités archéologiques que sont l'identification, l'évaluation, la documentation, l'analyse, la conservation et les fouilles.

Sites sacrés

Les sites sacrés comportent une valeur spirituelle pour les collectivités existantes. Il peut s'agir de lieux de sépultures, de cimetières, de roues médicinales, d'art rupestre, de monuments et de lieux de rencontre traditionnels.

Contexte archéologique

Le contexte archéologique a trait au milieu environnant et à l'emplacement d'un site archéologique, ainsi qu'aux relations spatiales des ressources archéologiques (c.-à-d., traces d'activité humaine, caractéristiques, objets, échantillons, etc.) présentes sur le site. Autant les relations spatiales entre les différentes ressources archéologiques que les relations entre les ressources archéologiques et leur milieu naturel environnant sont prises en compte. Ceci dit, il se peut que des restes non associés à la valeur patrimoniale d'un site fassent partie intégrante des ressources comportant une valeur patrimoniale. En l'absence de contexte, la signification se perd, compromettant la valeur patrimoniale du site.

Délimitation

L'un des défis que doivent relever les archéologues est la délimitation d'un site d'importance. Dans certains cas, les limites d'un site peuvent être imposées par un obstacle, comme une route ou un édifice récent. Or, la plupart du temps, les limites du site sont inconnues au début de l'intervention. Toutefois, étant donné les ravages causés par de nombreux types d'interventions archéologiques, les archéologues peuvent délibérément limiter leur travail afin de laisser intactes des parties du site qui feront l'objet d'interventions futures. Ils s'en remettent donc fréquemment à leurs connaissances et aux hypothèses pour délimiter le site aux fins de reconnaissance officielle et de rédaction des Énoncés d'importance.

RÉDIGER UN ÉNONCÉ D'IMPORTANCE EN MATIÈRE D'ARCHÉOLOGIE POUR LE RCLP

Description du lieu patrimonial pour les sites archéologiques

À quoi sert la Description du lieu patrimonial?

La Description du lieu patrimonial est une brève description de ce qui a été reconnu par une autorité compétente. Elle énonce les principales ressources d'un lieu et brosse le tableau de son caractère global. Elle présente le lieu sommairement au lecteur.

La Description du lieu patrimonial devrait répondre à la question suivante : Qu'est-ce qui a été reconnu officiellement?.

Pour de plus amples renseignements sur la Description du lieu patrimonial aux fins du Répertoire canadien des lieux patrimoniaux (RCLP), consultez le document [Rédaction d'Énoncés d'importance : lignes directrices générales](#).

Rédaction de la section Description du lieu patrimonial pour les sites archéologiques

La Description d'un lieu patrimonial considéré principalement pour son intérêt archéologique doit comprendre les éléments suivants :

- le nom ou les noms du site;
- l'emplacement;
- le contexte temporel;
- l'appartenance culturelle;
- les dates;
- la période culturelle;
- les caractéristiques topographiques qui influencent la valeur patrimoniale du site;
- l'envergure et les limites;
- les ressources connues ou possibles, essentielles à la valeur patrimoniale du site;
- la stratigraphie.

L'emplacement du site doit être décrit de façon précise, tel que le prévoit la juridiction. Toute restriction particulière quant à l'accès au site doit figurer dans cette section.

Les dates sont essentielles dans cette section de l'Énoncé d'importance. La description d'un lieu patrimonial doit comprendre toutes les dates importantes relatives au site afin de faciliter les recherches en texte intégral.

Les limites du lieu patrimonial doivent comprendre les surfaces susceptibles d'avoir une nature archéologique et sur lesquelles aucune intervention n'a été réalisée, si ces surfaces font partie de la reconnaissance officielle.

Lorsque l'archéologie ne constitue qu'une partie de la valeur patrimoniale d'un site, la section Description du lieu patrimonial doit comprendre une description des principales ressources archéologiques ainsi que les périodes culturelles qui leur sont associées.

Exemples de sections Description du lieu patrimonial :



[Lieu historique national du Canada de Boishébert](#), Nouveau-Brunswick. Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 20, à la page 19.



[Lieu historique de Lawson](#), London, Ontario. Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 22, à la page 85.



[Lieu historique provincial de la coulée Chimney](#), Saskatchewan. Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 17, à la page 75.

Valeur patrimoniale des sites archéologiques

À quoi sert la section Valeur patrimoniale?

La section Valeur patrimoniale de l'Énoncé d'importance vise à faire ressortir les points d'intérêt et les raisons pour lesquelles ils sont importants. Cette section explique pourquoi un lieu patrimonial revêt une importance particulière pour la collectivité qui l'a reconnu officiellement. L'énumération des valeurs patrimoniales permet de cerner les éléments caractéristiques qui évoquent ces valeurs. Elle permet de déterminer quels aspects du lieu doivent être conservés et pourquoi.

La section Valeur patrimoniale doit répondre à la question suivante : Pourquoi accorde-t-on de l'importance à ce lieu patrimonial?

Pour de plus amples renseignements sur la détermination des valeurs patrimoniales et la rédaction de la section Valeur patrimoniale d'un Énoncé d'importance, consultez le document [Rédaction d'Énoncés d'importance : lignes directrices générales](#).

Qu'est-ce que la valeur patrimoniale des sites archéologiques?

Les lieux patrimoniaux qui revêtent une importance archéologique ont des valeurs patrimoniales qui s'apparentent à celles d'autres lieux patrimoniaux. Les valeurs patrimoniales d'un site archéologique peuvent varier au fil du temps ou au gré des collectivités qui les bordent. Le document source utilisé pour la détermination de la valeur patrimoniale peut être de différents types. Il peut s'agir d'un rapport de reconnaissance officielle, d'un compte-rendu de la réunion d'évaluation, du règlement sur la désignation, d'un énoncé d'importance existant, d'un énoncé de valeur patrimoniale ou d'un énoncé d'intégrité commémorative.

La détermination de la valeur patrimoniale d'un site archéologique peut être fondée sur des documents de reconnaissance officielle ou sur les études utilisées afin de cibler et de sélectionner le site pour la reconnaissance. Les traditions orales, lorsqu'elles existent, peuvent contribuer à la définition de la valeur patrimoniale.

La valeur des composantes archéologiques d'autres types de sites, comme les édifices patrimoniaux ou les paysages historiques, sera intégrée à la description seulement si ces composantes archéologiques contribuent directement à la valeur patrimoniale de l'ensemble du site patrimonial.

Rédaction de la section Valeur patrimoniale des sites archéologiques

L'objectif fondamental de la section Valeur patrimoniale de l'Énoncé d'importance est de définir sommairement les deux questions suivantes :

- Comment les renseignements disponibles ont-ils permis de déterminer la présence d'un site archéologique d'importance?
- Comment les renseignements disponibles ont-ils permis d'établir que le site était un lieu patrimonial reconnu?

Tout comme pour d'autres types de sites, la valeur patrimoniale des sites archéologiques peut se résumer aux différentes valeurs patrimoniales suivantes :

- la valeur scientifique;
- la valeur historique ou culturelle;
- la valeur esthétique;
- la valeur sociale;
- la valeur spirituelle.

La *valeur scientifique* fait référence à la capacité d'un lieu patrimonial de fournir des éléments d'information qui contribuent à faire progresser notre compréhension et notre appréciation d'une culture. Ces éléments d'information peuvent provenir de la forme, des matériaux, de la conception du lieu ou de l'expérience qu'il procure. La valeur scientifique peut être attribuable à différents facteurs, tels que l'âge, la qualité, l'intégralité, la complexité ou la rareté. La valeur scientifique peut aussi être présente lorsque le lieu lui-même fournit d'autres types d'éléments d'information, tels que des sources écrites.

La *valeur historique ou culturelle* se rapporte aux associations entre le lieu et des thèmes historiques et des événements passés, de même qu'à la capacité de celui-ci à évoquer un mode de vie ou un souvenir du passé. Un site archéologique préeuropéen peut revêtir une importance sur le plan historique ou culturel. Voilà qui est encore plus vrai si des éléments d'information relatifs à une pratique ou à un événement précis peuvent y être recueillis afin d'améliorer la compréhension de la vie quotidienne de collectivités qui ne figurent dans aucun document historique. Bien souvent, les lieux comportant une valeur historique ou culturelle ont une grande valeur symbolique pour une collectivité ou un groupe de personnes qui peuvent les considérer comme des repères ou des lieux de rencontre traditionnels. Ce type de lieux est parfois associé à l'histoire orale et aux légendes.

La *valeur esthétique* se rapporte aux sensations liées aux différents sens, soit la vue, l'ouïe, le toucher, l'odorat et le goût. Pour les sites archéologiques, la valeur esthétique peut être présente dans les matériaux, les formes, les textures et les couleurs, ou dans les liens qui unissent les artefacts et la nature environnante. Les sites archéologiques peuvent également avoir d'autres valeurs esthétiques, notamment des valeurs auditives. La valeur esthétique se fonde généralement sur une perspective présente, à moins que la documentation ou l'expérience ne fournisse la preuve que cette valeur était partagée par la culture ou la collectivité qui a créé le lieu patrimonial en question.

La *valeur sociale* tient compte de la signification que donne actuellement à un lieu une collectivité donnée. La valeur sociale peut être attribuée à des lieux qui remplissent un rôle clé au sein d'une collectivité, qui accueillent des activités ou des traditions de celle-ci ou qui contribuent à forger son

sentiment d'identité. Les lieux qui possèdent une valeur sociale sont ceux qui favorisent la cohésion de la collectivité et qui créent un sentiment commun d'identité et d'appartenance.

La *valeur spirituelle* est attribuée aux lieux ayant des significations religieuses ou spirituelles pour une collectivité ou un groupe de personnes. Souvent, elle fait partie intégrante de son système de croyance. Les lieux patrimoniaux qui revêtent une valeur spirituelle peuvent comprendre des lieux ayant une importance sur le plan de la mythologie, des éléments paysagers associés à des mythes ou à des légendes, des lieux de sépulture, des alignements et des cairns de pierres, des sites de jeûne ou de quête de la vision, etc. Dans la mesure du possible, le rédacteur de l'Énoncé d'importance devrait préconiser le langage utilisé par les collectivités qui accordent de la valeur au site actuellement, afin de décrire la valeur spirituelle du lieu. Le rédacteur doit également respecter la volonté d'une collectivité d'éliminer toute référence à la valeur spirituelle d'un lieu patrimonial.

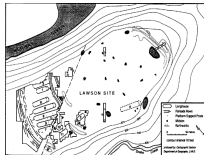
Exemple de sections Valeur patrimoniale:



[Arrondissement historique de Québec](#). Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 21, à la page 82.



[Carrière de stéatite de l'époque dorsétienne, à Fleur de Lys, Terre-Neuve-et-Labrador](#). Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 18, à la page 77.



[Lieu historique de Lawson, London, Ontario](#). Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 22, à la page 85.

Éléments caractéristiques des sites archéologiques

À quoi sert la section Éléments caractéristiques?

Les éléments caractéristiques sont des aspects tangibles ou intangibles qui incarnent les valeurs patrimoniales associées au lieu patrimonial. Ils évoquent les valeurs patrimoniales.

Dans le cadre de l'Initiative des endroits historiques (IEH), les éléments caractéristiques se définissent comme suit : matériaux, formes, emplacement, configurations spatiales, utilisations et associations ou significations culturelles qui contribuent à la valeur patrimoniale d'un lieu et qui doivent être conservées pour préserver la valeur patrimoniale du lieu. Les éléments caractéristiques peuvent être des aspects tangibles (matériaux, formes, emplacement et configurations spatiales) ou intangibles (utilisations et associations ou significations culturelles).

Pour de plus amples renseignements sur les éléments caractéristiques et la rédaction de la section Éléments caractéristiques d'un Énoncé d'importance, consultez le document [Rédaction d'Énoncés d'importance : lignes directrices générales](#).

Rédaction de la section Éléments caractéristiques des sites archéologiques

Pour tous les lieux patrimoniaux, y compris ceux qui revêtent une importance archéologique, les éléments caractéristiques doivent émaner des valeurs patrimoniales définies pour le site et être étroitement liés à celles-ci. Si un élément n'est pas lié aux valeurs patrimoniales associées au site, il ne peut être considéré comme un élément caractéristique.

Afin de déterminer les éléments « caractéristiques » des sites archéologiques, il est important de considérer les données suivantes :

- les renseignements scientifiques, tels qu'ils figurent dans les collections, sur le site ou à l'extérieur de celui-ci, qui sont directement associés au site;
- les renseignements, dont la documentation et les collections, tirés de fouilles partielles ou complètes effectuées sur le site;
- les liens entre les collectivités et les cultures passées et actuelles, associées au lieu, dont les traditions orales et l'histoire orale;
- le contexte environnemental du site, même si ce contexte est susceptible d'être détruit ou modifié;
- la disposition et le milieu environnant du site.

Quant aux lieux patrimoniaux qui comprennent une composante archéologique, le rédacteur doit s'attarder plus particulièrement aux caractéristiques qu'il estime être les plus importantes pour la préservation de la valeur patrimoniale de l'ensemble du lieu patrimonial. Les composantes archéologiques ne doivent jamais être considérées seules. En effet, elles doivent être examinées dans le cadre environnant du lieu patrimonial où elles se trouvent.

Exemples de sections Éléments caractéristiques :



[Lieu historique national du Canada de Grand-Pré, Nouvelle-Écosse.](#) Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 19, à la page 79.



[Carrière de stéatite de l'époque dorsétienne, à Fleur de Lys, Terre-Neuve-et-Labrador.](#) Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 18, à la page 77.



[Lieu historique provincial de la coulée Chimney, Saskatchewan.](#) Pour consulter le texte complet, voir Énoncé d'importance 17, à la page 75.



ÉNONCÉ D'IMPORTANCE 17 : LIEU HISTORIQUE PROVINCIAL DE LA COULÉE CHIMNEY

Description du lieu patrimonial

Le lieu historique provincial de la coulée Chimney, d'une superficie de 2,46 hectares, se trouve à Eastend Coulee, à environ six kilomètres au nord de la ville d'Eastend. Le lieu contient les vestiges archéologiques d'un campement préeuropéen, les quartiers d'hiver de Métis, un poste de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson, ainsi qu'un poste de la Police à cheval du Nord-Ouest.

Valeur patrimoniale

La valeur patrimoniale du lieu historique provincial de la coulée Chimney réside dans son association avec plusieurs des principaux thèmes historiques de l'Ouest canadien. Des fragments d'os et des outils de pierre ensevelis confirment l'utilisation préeuropéenne du site. Au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle, plus précisément dans les années 1870, la coulée servait de quartiers d'hiver aux chasseurs de bisons métis. La disparition des bisons dans cette région aurait incité les Métis à quitter massivement la coulée Chimney, vers les années 1880.

La coulée Chimney est également associée à la traite des fourrures. En effet, au cours de l'hiver de 1871-1872, Isaac Cowie a exploité un comptoir de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans la coulée afin de faire des échanges avec les Pieds-Noirs (NIITSITAPII), tentative qui s'est soldée par un échec. Tout de suite après que Cowie eut abandonné le poste, au printemps, une bande de Pieds-Noirs tendit une embuscade à neuf Nakotas (Assiniboins) et tua ceux-ci sur le site.

Cet endroit reflète également les efforts déployés par le gouvernement canadien pour consolider son autorité dans les Territoires du Nord-Ouest. Le poste de la Police à cheval du Nord-Ouest de East End a été établi en 1876 dans la coulée. Il faisait office d'étape entre les postes de Fort Walsh et de Wood Mountain. Le poste de police d'East End a plus tard joué un rôle important dans la surveillance du chef Sitting Bull (Ta-tanka Yotanka) et des Sioux Lakota qui s'étaient enfuis des États-Unis à la suite de leur victoire lors de la bataille de Little Big Horn, ou Greasy Grass. Le poste a été en activité de façon discontinue, jusqu'à sa fermeture définitive en 1887.

Source : Province of Saskatchewan, Order in Council 870/86, August 21, 1986.

Éléments caractéristiques

La valeur patrimoniale du lieu historique national de la coulée Chimney réside dans les éléments caractéristiques suivants :

- les limites du lieu, lesquelles situent ce dernier dans le cadre naturel de la coulée;
- les éléments mis au jour par les fouilles archéologiques, lesquels confirment la présence du poste de traite d'Isaac Cowie, comme des artefacts, des vestiges des fondations du poste de traite et d'autres éléments structuraux;

- tout autre élément structural ou artefact qui n'a pas encore été découvert, lié à la présence de la Compagnie de la Baie d'Hudson, les Premières nations, les Métis ou la Police à cheval du Nord-Ouest, comme des puits ou des dépressions artificielles, des monticules, des âtres, le tracé d'anciens sentiers, des éléments de construction et des artefacts, notamment des vestiges qui se trouvent à leur emplacement et dans leur contexte d'origine.



ÉNONCÉ D'IMPORTANCE 18 : CARRIÈRE DE STÉATITE DE L'ÉPOQUE DORSÉTIENNE, À FLEUR DE LYS

Description du lieu patrimonial

La carrière de stéatite de Fleur de Lys (n° Borden EaBa-01), autrefois exploitée par les Paléo-Esquimaux du Dorset, est la plus ancienne mine connue de la péninsule Baie Verte. Ce peuple extrayait la stéatite de la mine plus de 1 600 ans avant notre ère. Le site est composé de nombreux affleurements de stéatite largement exploités, mutilés par des centaines d'années d'exploitation par les Esquimaux du Dorset. Ces derniers utilisaient cette pierre pour la fabrication de récipients. La reconnaissance englobe toute la surface, telle qu'elle est définie par les limites.

Valeur patrimoniale

La carrière de stéatite de Fleur de Lys a été désignée lieu historique enregistré en raison de sa valeur scientifique. Cette imposante carrière préhistorique de stéatite, bien préservée, est la seule carrière de ce genre connue et exploitée à l'époque dorsétienne, à Terre-Neuve-et-Labrador; il n'existe qu'une poignée de ces carrières dans le monde entier. Elle est située sur un front de falaise de Fleur de Lys, sur la pointe de la péninsule Baie Verte, dans le centre-nord de Terre-Neuve-et-Labrador.

Les Paléo-Esquimaux du Dorset ont habité les régions nordiques, il y a environ 4 000 à 900 ans. L'expression « Paléo-Esquimaux » signifie littéralement « Esquimaux préhistoriques ». Elle permet de distinguer ces groupes de l'Arctique oriental des Inuits modernes, qui ne sont pas leurs descendants. La présence des Paléo-Esquimaux à Terre-Neuve-et-Labrador occupe deux périodes distinctes, soit le Dorset ancien, de 4000 à 2100 avant notre ère, et le Dorset récent, de 2100 à 500 avant notre ère. Les Esquimaux du Dorset qui ont exploité la mine de Fleur de Lys ont vécu au milieu de la deuxième période.

Les Paléo-Esquimaux du Dorset utilisaient les nombreux affleurements de la région de Fleur de Lys pour fabriquer des récipients et des lampes à huile en stéatite. Un millier d'empreintes laissées par les extractions minières ont été préservées dans le plus important affleurement de stéatite. Voilà qui témoigne que la mine a bel et bien été exploitée pendant 500 ans. Cette exploitation aurait commencé environ 1 600 ans avant notre ère. On extrayait de la stéatite de cette carrière, une roche soyeuse qui, en plus de servir à la fabrication de bols, de pipes ou de figurines, conservait bien la chaleur.

Le site de Fleur de Lys n'est que l'un des nombreux affleurements naturels qui se trouvent un peu partout dans la province. Or, celui-ci a la particularité de prouver sans l'ombre d'un doute les activités minières de plus d'un groupe préhistorique. Les documents archéologiques supposent que les autochtones de l'Archaïque maritime ont exploité la mine voilà près de 4 000 ans, alors que les Paléo-Esquimaux du Dorset moyen en ont fait usage il y a environ 1 200 à 1 800 ans. Ces derniers sont indéniablement liés à cette mine, puisque la taille de leurs récipients correspond aux empreintes d'extraction laissées sur les parois. Ces empreintes permettent aux archéologues de reconstituer les habitudes en matière d'exploitation des carrières préhistoriques.

Des fouilles archéologiques intensives de la carrière ont été entamées en 1997, même si, déjà en 1915, cette région suscitait de l'intérêt. De nombreux archéologues ont étudié le site dans les années 1980

et 1990. Un centre d'accueil et des sentiers d'interprétation sont présents pour renseigner les visiteurs sur l'histoire du lieu. Certains éléments révèlent l'existence d'un outillage lithique (de pierre) au cours du Dorset, dont les pointes de chert (têtes de projectiles), les lamelles de quartz, les racloirs de chert, ainsi que les éclats produits en modifiant les outils sur place. À ce jour, des milliers d'éclats, d'outils d'extraction et de fragments de récipients ont été récupérés sur le site. Un objet rare a été découvert au cours des fouilles de 1997 et 1998, soit une louche de bois finement sculptée. La datation par le carbone 14 a permis de déterminer qu'elle datait de l'an 435 de notre ère.

Source : *Newfoundland Gazette*, vol. 62, n° 34, le vendredi 21 août 1987, p. 281 et 282; *Règlement de Terre-Neuve-et-Labrador* 145/87.

Éléments caractéristiques

Tous les éléments liés au lieu archéologique et aux artefacts, y compris :

- l'emplacement, la forme et les matériaux d'éléments archéologiques en stéatite et de vestiges organiques; les artefacts intacts et documentés, dégagés de tout site;
- les artefacts qui se trouvent dans la réserve;
- les artefacts en démonstration au centre d'interprétation.



ÉNONCÉ D'IMPORTANCE 19 : LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE GRAND-PRÉ

Description du lieu patrimonial

Le lieu historique national de Grand-Pré est un parc commémoratif créé pour rappeler la déportation des Acadiens. On y trouve une chapelle commémorative, des statues placées dans un jardin d'ornement ainsi qu'une forge acadienne transportée sur les lieux. Ce lieu historique national est situé dans l'ancien village acadien de Grand-Pré, près du fond de la baie de Fundy, juste au nord de Wolfville, en Nouvelle-Écosse. La désignation se rapporte au parc, à ses structures et bâtiments commémoratifs ainsi qu'aux vestiges archéologiques témoignant de la présence des Acadiens sur place.

Valeur patrimoniale du lieu historique

Grand-Pré a été désigné lieu historique national pour commémorer :

- la déportation des Acadiens;
- l'existence de Grand-Pré comme lieu d'établissement des Acadiens de 1682 à 1755;
- l'attachement profond que ressentent toujours les Acadiens du monde entier envers cet endroit situé au cœur des terres de leurs ancêtres et symbole des liens qui les unissent.

La valeur patrimoniale du lieu historique national de Grand-Pré réside dans le rôle de cet endroit dans l'histoire du peuple acadien et dans la place centrale qu'il continue à occuper pour la diaspora acadienne. Cette valeur se traduit par l'aménagement paysager, par l'architecture et l'art qui caractérisent les monuments commémoratifs, et par les preuves tangibles de la présence des premiers Acadiens.

C'est John Frederic Herbin qui a eu l'idée de rendre hommage aux Acadiens, en se portant acquéreur, en 1907, d'un terrain qu'il revend en 1917 à la Dominion Atlantic Railway à l'exception d'une parcelle qu'il destine à la construction d'une chapelle commémorative. En 1922, les architectes Percy Nobbs et René Fréchet ont été respectivement engagés par la compagnie ferroviaire et la Société Nationale l'Assomption, une société acadienne, pour concevoir un parc commémoratif et construire une chapelle commémorant la première Église Saint-Charles. Le sculpteur Philippe Hébert réalise une statue représentant Évangéline, l'héroïne acadienne du poète Henry Wadsworth Longfellow. C'est en 1955, à l'occasion du 200^e anniversaire de la déportation des Acadiens, que le site est désigné lieu historique national. Parcs Canada en a fait l'acquisition en 1957.

Source : Commission des lieux et monuments historiques du Canada, *Procès-verbaux*, juin 1955, mai 1958, juin 1982; Énoncé d'intégrité commémorative, mai 1997.

Éléments caractéristiques

Parmi les éléments qui confèrent à ce paysage associatif, qui comprend à la fois des éléments archéologiques et des éléments commémoratifs, sa valeur patrimoniale, notons :

- sa situation, sur un terrain légèrement surélevé;
- l'aménagement paysager réalisé de façon à encadrer la chapelle commémorative, caractérisé par des

haies basses entourant la chapelle, des plantations organisées de façon informelle en périphérie, des pelouses traversées par deux chemins principaux menant à la chapelle et par des chemins secondaires sinueux;

- la statue d'Évangeline, à cause de son emplacement, de sa conception et des matériaux utilisés;
- la chapelle commémorative, qui imite le style des anciennes constructions québécoises par sa petite taille, sa masse rectangulaire, sa sacristie arrière et son porche latéral surbaissé, son toit fortement incliné dont le faitage est orné d'une flèche à l'avant, son entrée surdimensionnée et sa lunette sous le pignon avant, ses murs extérieurs en pierre des champs, son intérieur ouvert et voûté décoré dans le style néo-Renaissance et orné d'une statue de Notre-Dame de l'Assomption, ainsi que par la disposition régulière de fenêtres cintrées sur les façades latérales;
- les vestiges archéologiques témoignant de la vie quotidienne des Acadiens et intégrés au lieu, notamment les fondations de l'ancienne église et des maisons des Acadiens, ainsi que leurs paysages, les vestiges témoignant de la vie des premiers Acadiens et de leurs pratiques agricoles, le cimetière acadien et les artefacts conservés par Parcs Canada;
- les végétaux qui remontent aux débuts de la présence acadienne, en particulier les vieux saules mandiers qui poussent à la limite nord du lieu, près de l'église;
- la forge, à cause de son emplacement derrière les jardins aménagés, de la simplicité des matériaux employés et de sa masse;
- les perspectives visuelles sur la baie de Fundy et les terres agricoles environnantes, le long des 4 km de crêtes qui formaient autrefois le village de Grand-Pré.



ÉNONCÉ D'IMPORTANCE 20 : LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA BOISHÉBERT

Description du lieu patrimonial

Le lieu historique national du Canada Boishébert est une zone boisée contenant les vestiges archéologiques d'un camp de réfugiés acadiens du XVIIIe siècle à Wilsons' Point et sur l'île Beaubears, au confluent de la rivière Miramichi au Sud-Ouest et au Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick.

Valeur patrimoniale

Boishébert a été désigné comme lieu historique national parce que :

- sous le leadership de Charles Deschamps de Boishébert, les Acadiens ont trouvé refuge à Wilsons' Point de 1756 à 1760; et que l'île Beaubears était un élément significatif de cet établissement qui témoigne de l'importance de l'expérience acadienne.

La valeur patrimoniale du LHN Boishébert réside dans les paysages contenant des ressources culturelles souterraines associées à la colonie des réfugiés acadiens, les perspectives visuelles historiques et un milieu naturel peu perturbé.

Source

Procès-verbal de la CLMHC, novembre 2001.

Éléments caractéristiques

Les éléments caractéristiques qui confèrent au lieu sa valeur patrimoniale comprennent :

- la situation géographique de l'île Beaubears au confluent des rivières Miramichi Nord-Ouest et Sud-Ouest, juste en aval de Wilsons' Point;
- les perspectives visuelles entre Wilsons' Point et l'île Beaubears qui évoquent leur histoire commune comme colonie de réfugiés acadiens et points de ravitaillement et de reconnaissance;
- les perspectives visuelles en aval sur la rivière Miramichi, de l'île Beaubears jusqu'aux autres zones d'établissement des Acadiens du milieu du XVIIIe siècle, qui témoignent de l'accessibilité et de la sécurité de ce lieu comme refuge;
- l'intégrité d'un sentier datant d'avant 1840, qui s'étend sur toute la longueur de l'île Beaubears, situé à peu près en son centre;
- l'emplacement et les rares traces superficielles d'occupation de l'établissement acadien du milieu du XVIIIe siècle à Wilsons' Point (Enclosure Park), y compris les vestiges d'un cimetière et du site d'une église, les zones déboisées plus petites et les sentiers à l'intérieur du couvert boisé à l'extrémité est de Wilsons' Point, en face de l'île Beaubears;
- les vestiges archéologiques représentant une preuve tangible des activités, du style de vie et de la culture matérielle des colons acadiens, notamment le bâtiment rectangulaire et les vestiges d'un âtre communal;
- le terrain relativement intact du pré et de la pointe boisée de Wilsons' Point;
- la diversité biologique relativement intacte de l'île.



ÉNONCÉ D'IMPORTANCE 21 : ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DE QUEBEC

Description of Historic Place

L'arrondissement historique de Québec, décrété en 1963 et agrandi en 1964, est un territoire urbain d'environ 135 hectares. Il est composé de deux secteurs distincts, une partie haute sur le promontoire du cap Diamant et une partie basse sur une bande de terre entre la falaise, la rivière Saint-Charles et le fleuve Saint-Laurent, à l'endroit même où ce cours d'eau se fait plus étroit. Il comprend près de 1400 bâtiments construits à partir du XVII^e siècle qui forment un paysage architectural diversifié évoquant ses principales fonctions, commerciale, culturelle, financière, institutionnelle, militaire, religieuse et résidentielle. L'arrondissement témoigne de quatre siècles d'architecture et compte des immeubles d'inspiration française, des édifices d'esprit palladien et néoclassique ainsi que des bâtiments d'influence plus éclectique.

De forme irrégulière, le périmètre de l'arrondissement historique est approximativement délimité par le fleuve Saint-Laurent, les rues Saint-André et Saint-Paul, les secteurs du Palais de l'intendant et de l'îlot Fleurie, la rue Saint-Vallier Est, la côte d'Abraham, et par une ligne imaginaire passant entre l'Hôtel du Parlement et les remparts qui se poursuit jusqu'à la falaise et le fleuve. L'arrondissement est inclus dans l'arrondissement municipal de La Cité. Il englobe la ville fortifiée située dans le quartier Vieux-Québec-Haute-Ville, ainsi que certaines portions des quartiers Vieux-Québec-Basse-Ville, Cap-Blanc (à l'ouest) et Saint-Roch (au nord). Il compte plusieurs biens culturels classés ou reconnus. De nombreux sites archéologiques connus, témoignant de la présence amérindienne et euroquébécoise, sont également associés au lieu.

L'arrondissement historique de Québec est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Heritage Value

La valeur patrimoniale de l'arrondissement repose sur son importance historique. Berceau de la civilisation française en Amérique, ce territoire urbain possède une densité historique remarquable et de nombreux repères mémoriels. Fréquenté par les Amérindiens depuis des millénaires, Québec est fondé en 1608 par l'explorateur français Samuel de Champlain (vers 1570-1635). De comptoir de traite, le lieu devient la capitale de la Nouvelle-France en 1663. Conquis en 1759, il est le siège administratif de la nouvelle colonie britannique (1763), puis une cité parlementaire (1791). En 1871, la garnison britannique quitte la ville. À l'initiative de Lord Dufferin (Frederick Temple Blackwood, 1826-1902), alors gouverneur général du Canada, le Vieux-Québec est graduellement perçu comme un lieu de mémoire national. Depuis, son caractère de cité-forteresse est mis en valeur et ses réaménagements s'inscrivent dans une continuité significative. L'arrondissement est aujourd'hui le centre historique et touristique de la capitale du Québec et le haut-lieu de l'Amérique française.

La valeur patrimoniale de l'arrondissement repose aussi sur l'intérêt de son paysage urbain. Né d'une adaptation à la topographie du site, il se distingue par ses deux ensembles hiérarchisés, l'un à la haute-ville et l'autre à la basse-ville. La partie haute est structurée par son cadre institutionnel et par ses

fortifications, avec la citadelle érigée sur le point culminant du cap Diamant, qui témoignent avec éloquence de l'aménagement des villes coloniales fortifiées et forment de loin l'exemple le plus complet préservé en Amérique du Nord. La partie basse, commerciale et portuaire, est enclavée entre la falaise et le fleuve. L'arrondissement se distingue aussi par son parcellaire varié, ses percées visuelles et ses vastes panoramas qui englobent parfois les environs ainsi que par la diversité de ses repères bâtis et naturels. La trame urbaine ancienne, au rythme et à la physionomie contrastée, est formée par le réseau initial des rues (radioconcentrique et orthogonal) et ponctuée de places qui témoignent de la période française. Certains aménagements réalisés depuis 1875 valorisent ses origines françaises.

La valeur patrimoniale de l'arrondissement repose également sur son intérêt architectural. On y trouve quelques-uns des exemples les plus achevés de l'architecture québécoise, notamment des XVIIIe et XIXe siècles. Le patrimoine bâti témoigne du caractère urbain de Québec et représente ses principales fonctions : commerciale, culturelle, financière, institutionnelle, militaire, religieuse et résidentielle. La concentration de bâtiments d'inspiration française est exceptionnelle. L'architecture postérieure à 1790, inspirée de l'architecture palladienne et néoclassique, marque aussi profondément le paysage. Quant à l'architecture plus éclectique d'après 1850, elle puise à la fois aux sources contemporaines britanniques, françaises et à celles des États-Unis. L'arrondissement compte plusieurs oeuvres d'architectes célèbres qui ont marqué l'histoire de l'architecture québécoise et en font la richesse. La mise en valeur de l'arrondissement, après 1960, s'est accompagnée de plusieurs reconstitutions historiques.

La valeur patrimoniale de l'arrondissement repose en outre sur son intérêt archéologique. Il renferme 470 sites connus qui témoignent de l'occupation humaine du lieu depuis la présence amérindienne et des modes de vie de ses habitants. L'époque de la Nouvelle-France est particulièrement bien représentée. Les traces d'occupation attestent l'importance stratégique de Québec comme lieu d'établissement, tant d'un point de vue militaire et politique que commercial. Ce territoire est l'un des mieux documentés en matière d'archéologie en Amérique du Nord et le plan d'aménagement de l'arrondissement intègre le volet archéologique, grâce à une très bonne connaissance de son potentiel.

Source : Ministère de la Culture et des Communications du Québec, 2005.

Character-Defining Elements

Les éléments clés de l'arrondissement historique de Québec liés aux valeurs historique et archéologique comprennent, notamment :

- sa situation dans l'arrondissement municipal de La Cité, sur le promontoire du cap Diamant et sur une bande de terre entre la falaise, la rivière Saint-Charles et le fleuve Saint-Laurent;
- ses 470 sites archéologiques connus permettant de retracer l'occupation humaine du lieu;
- ses portions intactes offrant un potentiel archéologique;
- ses monuments et ses sites historiques.

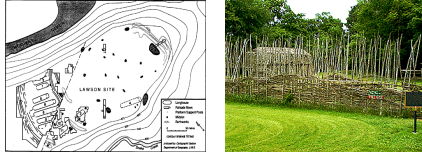
Les éléments clés liés à l'intérêt de son paysage urbain comprennent, notamment :

- ses deux ensembles hiérarchisés, nés de la topographie du site, celui de la partie haute structuré entre autres par son cadre institutionnel et par ses fortifications et celui de la partie basse marqué notamment par un noyau commercial et portuaire;
- ses fortifications, dont les remparts, la citadelle sur le point culminant du cap Diamant, les casernes et les redoutes;

- son parcellaire varié, dont les grands îlots institutionnels de la partie haute, les petits lots carrés majoritairement résidentiels comblant l'espace entre les grands îlots dans la partie haute et bordant la falaise dans la partie basse ainsi que des îlots au profil irrégulier;
- sa trame urbaine ancienne, au rythme et à la physionomie contrastés, dont le réseau initial des rues de plan orthogonal dans la partie basse et de plan radioconcentrique et orthogonal dans la partie haute, les voies d'accès à la partie haute naturelles à l'origine (parmi lesquelles la côte de la Montagne, la côte du Palais et la côte d'Abraham), le parcours sinueux de certains tracés anciens soumis à la topographie et les anciennes places;
- ses repères bâtis et naturels, dont le fleuve Saint-Laurent, le cap Diamant, la falaise et son boisé, la façade fluviale avec sa ligne de quais et une partie de ses rives couvertes de végétation, les édifices distinctifs à vocation institutionnelle ou commerciale, la terrasse, les portes des fortifications, les parcs, les places, les espaces publics et les monuments commémoratifs;
- ses vastes panoramas englobant parfois les environs et ses percées visuelles malgré l'étroitesse des rues.

Les éléments clés liés à son intérêt architectural comprennent, notamment :

- ses édifices témoignant de différentes fonctions, notamment commerciale, culturelle, financière, institutionnelle, militaire, religieuse et résidentielle;
- ses bâtiments d'inspiration française caractérisés par les maçonneries portantes en moellons parfois crépies et chaulées, les élévations de deux ou trois étages, les toits aigus à versants droits ou à croupes souvent percés de lucarnes, les cheminées massives, les murs coupe-feu, les fenêtres à battants à petits carreaux, les chambranles en pierre taillée ainsi que l'ornementation sobre;
- ses bâtiments d'inspiration palladienne et néoclassique caractérisés par la symétrie des façades, les maçonneries portantes en pierre taillée, en moellons couvertes d'un crépi imitant la pierre de taille ou encore en brique, les élévations de trois ou quatre étages, les toits de pente moyenne à versants droits ou à croupes percés de lucarnes, l'ordonnance régulière des fenêtres à battants ou à guillotine et l'ornementation sobre puisant au répertoire classique;
- ses bâtiments érigés après 1850 caractérisés par leurs vocabulaires formels variés puisant notamment dans l'architecture victorienne, Second Empire et Beaux-Arts, les maçonneries (portantes ou de revêtement) en pierre ou en brique, les élévations souvent à trois ou quatre étages, les toits aux formes variées notamment à pignon, mansardés ou plats, l'ornementation souvent abondante et riche en pierre ou en bois;
- la mitoyenneté des constructions;
- les plans rectangulaires ou irréguliers épousant la forme des lots;
- les cours arrière accessibles par des portes cochères.



ÉNONCÉ D'IMPORTANCE 22 : LIEU HISTORIQUE DE LAWSON

Description du lieu patrimonial

Il s'agit d'un village iroquoien neutre préeuropéen, datant du XVI^e siècle. Il est situé sur un plateau qui surplombe la confluence de la rivière Medway et du ruisseau Snake, au nord-ouest de London. Il a une superficie de deux hectares, bien que cette superficie ait été évaluée à un hectare le 15 mars 1970, lorsque la partie sud a été désignée lieu historique, selon l'*Archaeological and Historic Sites Protection Act* (aujourd'hui la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*). Le lieu historique de Lawson arbore également une plaque commémorative de la Fondation du patrimoine ontarien.

Valeur patrimoniale

La valeur patrimoniale du lieu historique réside dans son intégrité, sa rareté ou sa représentativité, et son appartenance culturelle et temporelle. Elle dépend également des données que pourrait fournir un village iroquoien neutre préeuropéen, datant du XVI^e siècle. Il s'agit du seul endroit au Canada où les fouilles archéologiques et la reconstitution d'un village préeuropéen sont effectuées en continue. Par ailleurs, ce village neutre est l'un des rares à comporter des terrassements bien préservés. Les fouilles ont permis de récupérer plus de 300 000 artefacts et de mettre au jour les vestiges de 19 longues maisons, de 30 dépotoirs et d'une palissade qui longeait la partie nord du site. Certains éléments ont permis de conclure qu'à son apogée, le village comptait plus de 2 000 personnes. Il était habité à l'année, même si bon nombre d'habitants le quittaient d'avril à décembre pour s'adonner à la chasse, à la pêche ou à la cueillette, ou pour cultiver divers produits agricoles, comme le maïs, les fèves et les courges. Il peut avoir été un important centre de rassemblement pour d'autres populations neutres au cours de cette période. Ses habitants commerçaient ou interagissaient avec d'autres groupes préeuropéens de la côte de l'Atlantique, du lac Supérieur, de l'Ohio, du Michigan, de la Pennsylvanie et de l'Illinois.

Le lieu historique de Lawson comporte une valeur symbolique ayant trait à l'évolution même de l'archéologie, devenue une discipline. En effet, l'archéologie du milieu du XIX^e siècle se résumait à la chasse aux reliques, alors que les fouilles effectuées au XX^e et au XXI^e siècles dénotent une approche beaucoup plus scientifique. Le potentiel de recherche du lieu historique de Lawson a été constaté à la fin du XIX^e siècle par M. Solon Woolverton, professeur de géologie à l'Université de Western Ontario et éminent citoyen de London. Il a fait connaître le site à un archéologue du musée provincial, M. David Boyle, en 1894. Des fouilles archéologiques ont été effectuées de 1895 à 1920. La première description officielle du site a été rédigée par M. Boyle. Son successeur au musée, M. Rowland B. Orr, s'est rendu sur les lieux en 1917. Il a par la suite publié un article accompagné d'un croquis cartographique. De 1921 à 1923, M. William J. Wintemberg du Musée national du Canada (aujourd'hui le Musée canadien des civilisations) a choisi le lieu historique de Lawson pour y effectuer d'importantes études sur le terrain. M. Wilfrid Jury, fondateur du Museum of Indian Archaeology and Pioneer life de l'Université de Western Ontario, a collaboré avec M. Wintemberg lors des travaux sur le lieu historique de Lawson. Le colonel Tom Lawson et les membres de la famille Fuller ont donné la propriété à l'Université de Western Ontario en 1969, afin de préserver et d'interpréter ce lieu pour les Ontariens.

En 1978, la propriété du lieu historique de Lawson et des terres environnantes a été transférée au

Museum of Indian Archaeology (aujourd'hui le London Museum of Archaeology). Il s'agit d'un important centre qui mise sur la recherche archéologique en Ontario et sur les modes de vie des autochtones préeuropéens, dont on fait l'interprétation sur le lieu historique de Lawson.

Source : Rapports sur les permis archéologiques – ministère de la Culture

Éléments caractéristiques

La valeur patrimoniale du lieu historique de Lawson s'exprime par les éléments caractéristiques suivants :

- les dépôts archéologiques qui n'ont pas encore été mis au jour, dont les vestiges de longues maisons, de structures ou d'autres éléments culturels;
- les terrassements qui supportaient la palissade d'origine, érigée pour protéger le village;
- les vestiges exhumés, comme les artefacts, et la documentation connexe.